

CONSEIL CULTUREL

DE LA

COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session ordinaire 1971-1972

SEANCE DU MARDI 6 JUIN 1972

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Ordre du jour</i> : M. Falize	2
<i>Proposition de décret</i> (dépôt et retrait) :	
M. Dehousse :	
Proposition de décret relative à l'exercice du droit d'accès à la culture en matière de radiodiffusion-télévision	2
<i>Propositions de décret</i> (prise en considération)	2
<i>Politique culturelle</i> :	
Discussion de l'exposé du Ministre de la Culture française <i>(suite de la discussion)</i>	
Demande d'explications jointe de M. Moreau à M. Hurez, Ministre de l'Education nationale et au Ministre de la Culture française sur « l'absence d'exposé d'ensemble devant notre Parlement culturel au sujet des moyens à mettre en œuvre en vue de donner à l'autonomie culturelle son maximum de rendement et d'efficacité »	3
Orateur :	
M. Moreau	3
<i>Demande d'explications</i> (dépôt) :	
M. Gol :	
au Ministre de la Culture française sur « la participation du Conseil d'Administration de la R.T.B. à l'élaboration d'un projet de loi et d'un projet de décret révisant la loi organique sur la radiodiffusion »	6
<i>Reprise de la discussion</i> :	
Orateurs :	
MM. Lacroix, Gustin, Bologne; M. Hurez, Ministre de l'Education nationale; MM. Falize, Persoons, du Monceau de Bergendal, Barbeaux, Risopoulos; M. Hanin, Ministre de la Culture française	6
<i>Demande d'explications</i> :	
Demande d'explications de M. Claude Dejardin au Ministre de la Culture française concernant le « Guide 1972 Vacances Jeunes en Belgique »	19
Orateurs :	
M. C. Dejardin, M. Hanin, Ministre de la Culture française	19

MM. Saint-Remy et Lacroix, Secrétaires, prennent place au bureau.

La séance est ouverte à 14 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance a été déposé sur le bureau.

EXCUSES.

Demandent d'excuser leur absence à la présente séance:

MM. Ansiaux, Thiry et Moulin, à l'étranger;

Basecq et Lambiotte, souffrants;

Billiet et Henckaerts, pour raisons professionnelles;

Mathot et Pierret, empêchés.

Pris pour information.

CONGE.

Demande congé:

M. Goffart, pour raison de santé.

Ce congé est accordé.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance, dont le projet a été établi au cours de la réunion du Bureau du 31 mai, à laquelle avaient été invités, conformément à l'article 23 de notre règlement d'ordre intérieur, les présidents des groupes politiques et les présidents des Commissions.

Quelqu'un demande-t-il la parole à propos de cet ordre du jour?

La parole est à M. Falize.

M. Falize. — Monsieur le Président, mes chers collègues, l'ordre du jour de la séance de cet après-midi appelle normalement ma demande d'explications au Ministre de la Culture française concernant l'application de l'article 2 de la loi du 21 juillet 1971 relatif à la défense et à l'illustration de la langue.

Notre collègue, M. Thiry, a bien voulu entre-temps me faire parvenir copie de la lettre qu'il a adressée au Président, M. Dejardin, et dans laquelle il exprime son regret d'être absent aujourd'hui; M. Thiry est en effet tenu par des engagements pris antérieurement à l'étranger.

Dans ces conditions, par courtoisie à son égard, je souhaite que cette demande d'explications puisse être remise à une séance à laquelle M. Thiry sera présent. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — Je suppose que l'Assemblée est d'accord pour remettre cette demande d'explications à la prochaine séance qui aura lieu, de toute façon, avant les vacances. (*Assentiment.*)

DEPOT ET RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE DECRET.

M. le Président. — M. J.M. Dehousse et consorts ont déposé une proposition de décret relative à l'exercice du droit d'accès à la culture en matière de radiodiffusion-télévision.

M. Dehousse m'a fait savoir qu'il retire cette proposition et qu'il compte la déposer sous forme de propositions de loi sur le Bureau de la Chambre des Représentants.

PRISE EN CONSIDERATION DE PROPOSITIONS DE DECRET

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération des propositions de décret suivantes:

1° relative à l'étude des langues étrangères dans la région de langue française (de M. Bourgeois et consorts) n° 11 (1971-1972) n° 1;

2° sur l'organisation de cours accélérés de formation et de recyclage, à l'intention des étudiants de l'enseignement universitaire et supérieur, ainsi que des élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire qui désirent se perfectionner dans l'étude d'une ou de plusieurs langues étrangères (de M. Bourgeois et consorts) n° 12 (1971-1972) n° 1;

3° instituant l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur pour les licenciés-traducteurs et licenciés-interprètes dans la région unilingue wallonne (de M. Bourgeois et consorts) n° 13 (1971-1972) n° 1;

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération; elles sont envoyées à la Commission de l'enseignement et de l'encouragement à la formation des chercheurs.

A propos de ces diverses propositions de décret, et notamment de la dernière relative à l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, le Bureau a estimé qu'il n'y avait pas d'inconvénient notoire à renvoyer cette proposition, après sa prise en considération, devant la commission compétente.

Je me permets cependant de souligner qu'il y aura lieu d'attirer l'attention de la Commission et du Gouvernement sur l'aspect des compétences.

Comme il a été dit au cours d'une précédente séance, nous avons tout intérêt à éviter des conflits de compétence ou, plus tard, la méconnaissance officielle de diplômes obtenus, c'est-à-dire notamment pour l'accès aux fonctions publiques.

L'exemple me paraît bien choisi, puisque la proposition de M. Bourgeois que nous venons de renvoyer en commission est proche de l'adoption de nouveaux diplômes. Vous savez qu'en vertu de l'art. 59 par. 2 secundo de la Constitution, tout ce qui relève de la paix scolaire, et notamment les diplômes, est de la compétence du Parlement. Je souligne cependant que les commentaires officiels indiquent que seuls les diplômes légaux ou réglementés par la loi sont de sa compétence, mais qu'il n'en va pas de même pour les diplômes délivrés à titre scientifique.

Il est une autre question que la commission aura à examiner. J'ai noté, en connexion avec la proposition de M. Bourgeois, que le Conseil culturel peut être compétent pour fixer les diplômes requis du personnel enseignant, ce qui est différent de l'octroi de diplômes.

En d'autres termes, s'il n'y a pas d'objection de principe à la prise en considération, le Bureau souhaite cependant que l'attention de l'auteur de la proposition, d'une part, et des membres de la commission et de M. le Ministre des affaires culturelles, d'autre part, soit également attirée sur ce problème. Il serait inutile, en effet, d'adopter des décrets qui, ultérieurement, pourraient faire l'objet de contestations.

Il nous reste à nous prononcer sur la prise en considération de la proposition de M. Gol et consorts portant statut de l'Institut de la Radiodiffusion - Télévision belge de la Communauté culturelle française (n° 9 — 1971-1972) n° 1.

Personne ne demandant la parole, la proposition de décret est prise en considération; elle est envoyée à la Commission de la Radiodiffusion et de la Télévision.

DISCUSSION DE L'EXPOSE DU MINISTRE DE LA CULTURE FRANÇAISE

Suite de la discussion.

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE M. MOREAU A M. HUREZ, MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET AU MINISTRE DE LA CULTURE FRANÇAISE.

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, nous abordons la discussion de l'exposé du ministre de la Culture française. Vous vous rappellerez qu'à cette discussion avait été jointe une demande d'explications de M. Moreau au ministre de l'Education nationale et de la Culture française sur « l'absence d'exposé d'ensemble devant notre parlement culturel au sujet des moyens à mettre en œuvre en vue de donner à l'autonomie culturelle son maximum de rendement et d'efficacité ».

Avant de donner la parole aux membres qui se sont fait inscrire dans le débat, il conviendrait que M. Moreau puisse faire valoir les explications qu'il comptait demander au gouvernement.

Je lui donne la parole.

M. Moreau. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes chers collègues, puis-je me permettre d'ouvrir une brève parenthèse pour dire combien je trouve regrettable la façon dont fonctionne notre Conseil culturel.

J'ai adressé ma demande d'explications le 17 avril.

Nous avons entendu un exposé de M. le Ministre de la Culture française le 2 mai.

La discussion de cet exposé a débuté le 16 mai et se poursuit aujourd'hui, 5 juin.

A ce rythme, je me demande comment nous pourrions travailler sérieusement.

Je n'incrimine nullement le Président du Conseil ni les membres du Bureau. Je constate un fait.

Après bien des palabres, je crois savoir que l'on a obtenu l'accord des présidents de la Chambre et du Sénat pour que notre Parlement culturel se réunisse les premier et troisième mardis de chaque mois.

Cela me paraît manquer de sérieux.

Ou bien nous n'attachons pas nous-mêmes à l'action, à la promotion culturelle, l'importance essentielle qu'a très bien souligné le Ministre Hanin. Ou bien d'aucuns s'ingénient à réduire à presque rien la réalisation et l'application de l'autonomie culturelle.

Je crois que cela tient des deux à la fois.

La preuve que nous n'attachons pas l'importance requise à l'autonomie culturelle et aux horizons nouveaux qu'elle ouvre à notre Communauté, c'est que nous ne protestons pas.

Nous subissons passivement un mode de fonctionnement que je considère comme ridicule et qui nous est imposé du dehors.

De plus, nous adoptons les méthodes routinières et paralysantes du parlement. Nous retombons dans les mêmes ornières au lieu de profiter de cette institution nouvelle pour moderniser nos méthodes de travail.

Et qui plus est, nous ne disposons d'aucun moyen propre d'exécution de nos décisions. Nous n'avons pas d'exécutif responsable devant l'Assemblée, pas d'administration pour appliquer et veiller à l'application des décrets que nous prenons. En un mot, nous restons à la merci du gouvernement central.

Pire ! Pour nos séances, nous dépendons de la bonne volonté — et je suis poli ! — des présidents du Sénat et de la Chambre.

Tant et si bien que l'on se demande où se trouve ce que l'on appelle « l'autonomie culturelle ».

Si je puis me permettre une suggestion, en fermant cette parenthèse, Monsieur le Président, n'est-il pas possible d'envisager qu'à partir de la rentrée parlementaire prochaine nous siégeons une semaine complète par mois, soit en commission,

soit en séance publique, mais qu'au moins, nous épuisions l'ordre du jour la même semaine ?

Puis-je demander au bureau de cette assemblée d'examiner cette première suggestion ?

Ceci dit, j'en viens à l'objet de la présente demande d'explications.

Le 17 avril, après que nous ayons déjà passé deux séances à des débats de procédure, je jugeais inconcevable qu'au seuil de la mise en vigueur de l'autonomie culturelle, nous ne nous trouvions pas devant l'exposé d'un plan d'ensemble indiquant les premières orientations de l'application de cette autonomie culturelle.

Sans doute étais-je trop impatient puisque, le 2 mai, le Ministre de la Culture française nous exposait ici même sa conception en matière de promotion culturelle.

Et je reconnais que le Ministre a dit de fort bonnes choses sur lesquelles je reviendrai dans un instant.

Mes deux premières questions s'adressent plutôt à M. le Ministre de l'Education nationale que je ne vois pas à son banc pour l'instant. J'espère néanmoins qu'il aura l'occasion d'y répondre ultérieurement. Elles ont trait à l'éducation permanente et à « l'Université ouverte ».

M. le Ministre de la Culture française y a bien fait allusion dans son discours, le 2 mai, mais sans entrer dans le concret.

J'aurais voulu entendre de M. le Ministre de l'Education nationale comment il comptait organiser et développer l'éducation permanente, sous quelles formes ? Quels seront ses rapports avec l'enseignement ?

J'aimerais aussi que soit précisée la conception du Ministre sur le contenu qu'il compte donner à l'éducation permanente ? Comment la généraliser ? Comment faire en sorte que la plus grande masse possible y participe ?

Il m'est avis qu'il faut commencer à préparer les enfants dès leur plus jeune âge à cette tournure d'esprit, à ce besoin de mieux s'informer, de mieux comprendre.

(M. Hurez, Ministre de l'Education nationale, entre en séance).

Monsieur le Ministre, je suis heureux de vous voir. J'en arrivais précisément à la première question de ma demande d'explications qui a trait à l'éducation permanente. Je répète que j'aurais voulu vous entendre nous donner des indications précises sur les formes que vous entendez donner à cette éducation, et sur ses rapports avec l'enseignement. Comment comptez-vous la généraliser et faire en sorte que le plus grand nombre possible y participe ? Je disais à l'instant où vous entriez qu'à mon avis, il s'imposait de commencer à préparer les enfants dès leur plus jeune âge à ce besoin de mieux s'informer et de mieux comprendre.

La deuxième question adressée à M. le Ministre de l'Education nationale a trait à la création de ce que l'on a appelé « l'Université ouverte ».

Comment va-t-on l'organiser ? A partir de quel niveau ? Pour aboutir à quoi ?

Qui pourra y accéder ? Dans quelles conditions ?

Quels moyens va-t-on y consacrer ?

Quand pourra-t-on commencer ?

M. le Ministre Hanin a dit, je cite : « L'université ouverte se rattache directement, sinon dans sa structure du moins dans sa mission, à l'activité de la Radio et de la Télévision ».

C'est vrai que ce puissant moyen intervient pour une large part dans ce domaine, mais il ne peut être seul.

Il faut y combiner les autres moyens audio-visuels et notamment les bandes magnétiques, les cassettes, les video-cassettes.

L'informatique interviendra aussi dans l'organisation comme c'est le cas déjà en Angleterre et au Canada.

Les cours par correspondance, les réunions en groupe animées par ce que qu'on appelle les « tutors » doivent venir obligatoirement compléter ou amplifier les cours télévisés.

Cela implique la création de points d'appui, de centres avec des locaux, du matériel didactique et des éducateurs, des animateurs, des professeurs.

Les expériences faites en France, en Grande-Bretagne, au Canada, en Pologne et même au Brésil ou au Japon, ont prouvé l'importance du contact personnel et de l'étude en petits groupes.

Si l'on veut atteindre la plus grande masse, il convient de combiner cette organisation de l'université ouverte avec les crédits d'heures, notamment pour les jeunes, et de prévoir des sessions hebdomadaires du samedi et des sessions de vacances.

Si nous voulons briser le cercle vicieux de notre pauvreté culturelle, il faut se mettre au travail sans délai et démarrer progressivement par des expériences régionales.

A cet égard, je suggère que l'on commence par les régions où le besoin se fait le plus sentir comme, par exemple, la région de Charleroi où nous verrions très bien s'organiser, dès l'an prochain, un centre régional de l'université ouverte de Wallonie.

Le studio de télévision dont la construction est prévue à Charleroi, pourrait être un puissant soutien.

M. le Ministre Hanin nous a dit qu'il devait collaborer avec son collègue de l'Education nationale dans ce domaine mais il n'a pas précisé comment, par quelles voies et quand cette collaboration débutera.

Ne devrait-on pas créer un groupe de travail commun aux deux ministères et qui œuvrerait avec une commission issue de la présente Assemblée et spécialement conçue à cet effet?

Ce qui est vrai ici l'est d'ailleurs sur d'autres plans.

Les Commissions de l'Education nationale sont toujours à la Chambre et au Sénat. Ne devrait-on pas envisager qu'elles travaillent désormais dans le cadre du Parlement culturel?

J'en reviens aux questions qui s'adressent plus spécialement à M. le Ministre de la Culture française.

Vous avez reconnu, Monsieur le Ministre, dans votre exposé du 2 mai, que nous étions en retard par rapport aux prévisions contenues dans le plan quinquennal élaboré par M. Wigny en 1968.

Ce plan devait cependant combler une partie du retard considérable que connaît la Wallonie en matière culturelle et plus particulièrement en équipement.

Je ne reprends pas ici les chiffres éloquentes qu'a publiés à son tour le Ministre Parisi dans un rapport qui fit sensation.

Ne conviendrait-il pas, Monsieur le Ministre, plutôt que de rester enfermé dans le cadre d'un budget qui nous est alloué, d'établir un plan d'ensemble des besoins, de le chiffrer et de nous tourner tous ensemble vers le pouvoir central pour exiger un contenu correspondant de la fameuse enveloppe?

Vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, que le budget qui vous est alloué, cependant en augmentation de 38 % par rapport à 1971, ne représente que 0,3 % du budget total de l'Etat. C'est évidemment dérisoire, voire ridicule!

Et ce n'est pas avec d'aussi faibles moyens que l'on pourra combler le retard wallon que je rappelais il y a un instant et mener une politique culturelle hardie.

Vous savez, Monsieur le Ministre, que les déclarations d'intention ne suffisent pas. Ce qu'il faut surtout, ce sont des mesures concrètes, comme vous l'avez d'ailleurs affirmé dans votre exposé. En matière de théâtre, par exemple, où en est-on dans la politique de décentralisation?

Quels sont les résultats obtenus par les tournées « Art et Vie »? Tient-on suffisamment compte des demandes des groupes locaux? Peut-on les satisfaire? Si je suis bien renseigné, certaines provinces seraient défavorisées.

En politique théâtrale, l'attribution tardive des subsides oblige les théâtres à contracter des emprunts à taux d'intérêt élevé et on n'est pas loin d'estimer à 10 % la partie des subventions qui doit couvrir les intérêts bancaires.

Sur 70 millions alloués aux théâtres professionnels, cela fait 7 millions perdus. C'est énorme.

D'autre part, en Wallonie, les compagnies théâtrales ne sont guère favorisées.

A ma connaissance, aucune compagnie professionnelle n'est soutenue à Namur ni dans le Luxembourg et, à Charleroi, le Théâtre de l'Ancre vivote avec de maigres subsides.

Vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, qu'une solution avait été trouvée par le Théâtre du Gymnase à Liège et qu'en vertu des décisions prises, les autorités communales liégeoises pouvaient prendre des dispositions pour commencer à réaliser leur projet.

Tout cela semble extrêmement lointain, Monsieur le Ministre.

Vous n'ignorez pas à quelle scandaleuse lenteur sont soumis les projets des administrations communales. J'en connais qui ont mis plus de dix ans avant d'aboutir à un début d'exécution.

A-t-on prévu une procédure accélérée pour la réalisation de ce projet vital pour Liège et sa région?

Où en est-on, Monsieur le Ministre, en matière de théâtre pour enfants?

Vous avez déclaré, à juste titre, que le goût de l'élévation culturelle devait être développé dès l'enfance. Or, dans ce domaine, les moyens semblent tout à fait dérisoires en regard des besoins énormes.

Les enfants aiment le théâtre et demandent des spectacles, de bons spectacles, avec de bons comédiens. Or, le sort des comédiens de théâtre pour enfants est loin d'être satisfaisant bien que leur mission ne soit pas plus aisée que celle des comédiens de théâtre pour adultes.

Sur le plan du cinéma, il faut se réjouir de l'essor que semble prendre le cinéma belge.

J'aimerais cependant vous demander, Monsieur le Ministre, si les professionnels du cinéma sont associés à la sélection des films ainsi qu'à la politique de représentation belge à l'étranger et quel est le soutien apporté aux organismes qui regroupent l'ensemble de la profession.

Je voudrais également souligner l'insuffisance des moyens, c'est-à-dire des crédits, affectés à la littérature qui vient pratiquement toujours en dernière position comparée aux autres arts.

Notamment les subsides à l'édition et à l'achat de livres. Quant aux bourses, force nous est de reconnaître qu'elles sont attribuées au compte-gouttes et pour des montants dérisoires.

A peu de chose près, on peut faire les mêmes remarques en ce qui concerne les arts plastiques, sauf peut-être lorsqu'il s'agit d'expositions de prestige.

Indépendamment de leur utilisation dans le domaine de l'université ouverte dont j'ai déjà parlé, je voudrais revenir un instant sur l'importance de la diffusion des moyens audiovisuels par le truchement des organismes de prêts.

La création par arrêté, en 1971, de la médiathèque me paraît être une excellente chose. Elle permet de coordonner et de normaliser tout le système de prêt et de placer sur un même pied tous les organismes de prêts.

Mais, en fonction du développement considérable de l'usage des cassettes et, demain, des video-cassettes, ne conviendrait-il pas, Monsieur le Ministre, de faire procéder sans délai à une étude approfondie en vue d'appliquer à ces moyens nouveaux les normes et la réglementation en ce qui concerne ces puissants instruments d'animation et de formation culturelles, et ce avant que le marché soit totalement saturé par les seuls intérêts commerciaux.

Qu'en est-il concrètement, Monsieur le Ministre, sur le terrain de la création des Centres culturels? Il faudrait, me semble-t-il, doubler au moins les crédits pour assurer un rattrapage suffisant du retard en Wallonie.

Enfin, pour clore ce chapitre, je voudrais vous demander où en sont les projets de création de centres culturels pour enfants, qui devraient pallier l'échec des activités culturelles du mercredi après-midi. A cet égard, pourriez-vous nous indiquer de quelle manière s'effectuent les liaisons enseignement-culturel?

Un autre problème qu'il faut avoir le courage d'aborder de face, c'est la disparité des crédits culturels entre Bruxelles et la Wallonie.

Je ne veux citer qu'un seul chiffre à titre d'exemple.

Pour un groupe d'activités culturelles couvrant notamment les musées, les cinémathèques, les théâtres, l'art lyrique, le montant des crédits alloués à Bruxelles est de 342 millions. Pour la Wallonie et pour les mêmes activités, il est de 144 millions. Ce qui revient à dire que, dans ce domaine précis, on dépense 350 F par habitant à Bruxelles contre 50 F seulement par habitant en Wallonie.

Certes, la population bruxelloise n'est pas responsable de la politique centralisatrice menée jusqu'ici et elle ne doit pas être victime de la décentralisation inévitable.

Nous entendons rester étroitement solidaires des Wallons et francophones de Bruxelles pour les appuyer dans la nécessaire mutation et dans la recherche de compensations dans d'autres activités plus spécifiques à la région bruxelloise et plus spécialement dans sa vocation européenne. Mais il est certain que nous ne pouvons plus admettre semblable disparité au sein de notre Communauté française.

D'ailleurs, nos amis bruxellois francophones ont à leur disposition un outil permettant de serrer de près leurs besoins; c'est la Commission culturelle pour Bruxelles.

Ne conviendrait-il pas de créer le pendant pour la Wallonie ?

Les besoins, comme les conditions, sont bien différents et il serait très utile, me semble-t-il, que les Wallons entre eux se préoccupent de la situation en Wallonie et, qu'ensuite, se noue la concertation indispensable entre Wallons et Bruxellois. Et dans ce domaine, mieux que dans nul autre, les divergences politiques n'interviennent en rien.

Une autre question, Monsieur le Ministre, a trait à l'application du pacte culturel.

Comment voyez-vous la mise en œuvre du pacte culturel ?

Des textes légaux doivent le concrétiser. Sont-ils en préparation ?

Quand viendront-ils devant le Conseil culturel ?

Aux divers niveaux, tout se passe comme si le pacte culturel n'existait pas.

Je puis déjà vous citer plusieurs exemples concrets de création de nouveaux organismes publics à caractère culturel pour lesquels le pacte culturel est tenu pour inexistant.

C'est vrai au niveau national, par exemple, au Conseil supérieur de l'Éducation physique et des Sports, au Conseil supérieur de l'Éducation populaire, à la Commission consultative des centres culturels, etc...

C'est également le cas dans les Conseils d'Administration des Universités de Liège, renouvelé il y a peu, et de Mons, de création récente.

C'est le cas à Charleroi notamment à l'occasion de la création des organes directeurs de la Maison de la Culture.

Ne conviendrait-il pas, Monsieur le Ministre, de donner des instructions précises et formelles pour que le pacte culturel soit d'application ou bien doit-on considérer le pacte culturel comme une astuce de plus, imaginée à l'époque, pas très lointaine d'ailleurs, pour tirer le gouvernement de l'impasse ?

A la question suivante, vous avez déjà répondu en partie, Monsieur le Ministre.

Comment promouvoir le développement et l'épanouissement culturel de nos populations ?

Vous nous avez dit ce que vous comptiez faire des moyens mis à votre disposition et vous nous avez indiqué les priorités, notamment — je vous cite — «porter l'effort primordial et essentiel non pas sur l'élite mais sur la grande masse, car c'est elle qui, à l'heure actuelle, en éprouve le plus grand besoin».

Nous sommes bien d'accord, Monsieur le Ministre; un gros effort est à faire pour élever le niveau culturel des populations wallonnes, mais je ne crois pas que l'on puisse dissocier l'action pour les élites de l'action pour la masse parce que la promotion culturelle de la masse permettra de dégager encore plus d'élites dans tous les domaines.

Cela dit, je partage entièrement votre conviction que l'accès de la masse à une plus grande culture sous toutes ses formes est un élément essentiel de dynamisme de la Wallonie et qui agira favorablement sur son relèvement.

Mais il faut donner à la masse le goût, la soif de la culture et pour ce faire il faut commencer dès le plus jeune âge, d'où l'importance de l'enseignement, des programmes, des méthodes.

Là aussi, j'aimerais vous entendre préciser, Monsieur le Ministre, par quels moyens vous comptez mener cette politique culturelle en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Permettez-moi de vous demander encore où en est la Commission interdépartementale de la Jeunesse qui doit assurer la coordination entre les ministères concernés.

D'autre part, le Conseil national de la Jeunesse décentralisé devrait, à mon sens, disposer de pouvoirs effectifs afin que les jeunes participent réellement aux prises de décisions dans les matières qui les concernent.

Oh, je sais que tout ne peut être fait en un jour, ni en une année, et que, pour atteindre l'objectif que vous avez esquissé et auquel je souscris, il ne sera pas trop d'une génération. Encore faut-il commencer immédiatement et selon un plan préétabli. C'est ce plan, je le répète, que nous voudrions voir élaborer sans délai et mis aussitôt en chantier.

J'en aurai terminé de mes questions, Monsieur le Ministre, quand je vous aurai demandé comment vous prévoyez ces relations que vous avez vous-même qualifiées de privilégiées avec les pays de langue française et plus particulièrement avec notre voisine toute proche, la France, avec laquelle les échanges culturels sont les plus aisés, les moins coûteux et les plus fructueux.

Or, à cet égard, l'an passé le montant du budget pour les accords culturels s'élevait à quelque 50 millions, dont 7 millions et demi seulement étaient prévus pour nos échanges avec la France. J'aimerais vous entendre dire que la situation sera sensiblement modifiée en 1972.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les questions et considérations que je voulais émettre à l'occasion de cette demande d'explications.

Vous aurez pu vous rendre compte que, sur le plan de la philosophie générale en matière de culture, nous n'étions pas très éloignés.

C'est peut-être parce que, ayant dû, dès l'âge de 14 ans, travailler durement le jour, tout en suivant des cours du soir à l'école industrielle moyenne et supérieure pendant quinze années, j'ai été sévèrement de promotion culturelle et que j'en ai souffert, que j'y accorde tant de prix.

Je crois comme vous, Monsieur le Ministre, que l'accession à la culture est un facteur de dynamisme des populations.

S'il fallait un exemple, où irions-nous le chercher mieux qu'auprès de nos partenaires flamands qui ont compris tout le prix qu'il convenait d'attacher à leur culture et qui font preuve d'un dynamisme débordant, tellement débordant qu'ils finissent par tirer vers eux toute la couverture...

Je ne les rends nullement responsables. Je rends au contraire responsables les tenants de la culture française qui ont laissé faire et laissent faire.

Pendant que depuis plus d'un siècle le peuple flamand bataille pour la défense et pour la promotion de la culture néerlandaise, les Wallons, eux, se sont endormis sur les lauriers de la culture française et se sont laissé appauvrir jusqu'à perdre et le goût et la notion même de la culture en la circonscrivant le plus souvent dans le seul domaine artistique ou sportif et encore quand ce n'est pas en la ravalant au niveau des quolibets à l'adresse de la culture flamande.

Pour moi, culture est synonyme de civilisation. C'est le véhicule de l'épanouissement individuel et collectif.

La culture doit amener l'individu à mieux connaître, à mieux comprendre la vie dans toutes ses manifestations.

Mieux se connaître soi-même, physiquement autant que psychologiquement, conduit à trouver son propre équilibre et son propre épanouissement.

Mais cette connaissance de soi conduit aussi à mieux comprendre ses semblables et, partant, à mieux vivre collectivement.

J'ai souvent pensé, Monsieur le Ministre, que notre formation faisait beaucoup trop peu de place aux leçons de choses et à

la psychologie et que, par exemple, il vaudrait mieux que nous connaissions bien la vie des fourmis ou la vie des abeilles avant d'apprendre l'équation du second degré.

Mieux connaître la vie, l'art, la nature, c'est mieux la comprendre et mieux en apprécier les beautés et les possibilités d'épanouissement pour chacun et pour l'ensemble.

La culture, c'est vraiment la voie et le moyen d'une constante élévation, c'est-à-dire de l'émancipation.

Lorsqu'il y a trois quarts de siècle, le peuple était illettré et misérable, il s'est trouvé un puissant moyen d'émancipation traduit par un slogan lancé par un grand socialiste : « il faut que le peuple lise ».

Aujourd'hui, à l'aube d'une véritable révolution culturelle, il convient de compléter ce slogan et de dire :

« Il faut que le peuple lise et accède au plus haut niveau de la culture. (*Applaudissements sur les bancs du F.D.F.-R.W.*) »

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. GOL AU MINISTRE DE LA CULTURE FRANÇAISE

M. le Président. — M. Gol a introduit une demande d'explications au Ministre de la Culture française sur « la participation du Conseil d'administration de la R.T.B. à l'élaboration d'un projet de loi et d'un projet de décret revisant la loi organique sur la radiodiffusion. »

Conformément à l'usage, M. Gol voudra bien prendre contact avec le Ministre compétent afin que sa demande d'explications puisse être inscrite à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances.

M. Gol. — Monsieur le Président, je ne crois pas que le texte de l'intitulé de ma demande d'explications, que vous venez de lire, soit complet.

M. le Président. — Vous avez raison et je vous prie de m'excuser. Le texte avait été synthétisé objectivement. Je le relis donc dans son intégralité : « Demande d'explications sur la participation du Conseil d'administration de la R.T.B. à l'élaboration d'un projet de loi et d'un projet de décret revisant la loi organique sur la radiodiffusion, particulièrement sur la lettre pour le moins étonnante adressée par M. Born, Président du Conseil d'administration de la R.T.B. à M. le Ministre, le 19 avril 1972, lettre dont le contenu indique une volonté délibérée d'enrayer l'autonomie culturelle par des moyens intolérables, et sur l'attitude que devrait prendre le gouvernement en vue d'assurer le respect de l'autonomie de la Communauté culturelle française dans ce domaine. »

DISCUSSION DE L'EXPOSE DU MINISTRE DE LA CULTURE FRANÇAISE

Reprise de la discussion

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE M. MOREAU A M. HUREZ, MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET AU MINISTRE DE LA CULTURE FRANÇAISE.

M. le Président. — Nous reprenons la discussion de l'exposé du Ministre de la Culture française.

La parole est à M. Lacroix.

M. Lacroix. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, depuis l'installation de notre Conseil culturel, divers sujets ont été soumis à votre attention et il vous appartiendra de les reprendre afin de déterminer une ligne de conduite, d'arrêter un ordre de priorité et de prendre les décisions qui devront permettre à notre communauté de mieux affirmer sa destinée culturelle.

Dans cette optique, mon propos est de solliciter, sans en abuser, votre intérêt pour le travail entrepris, depuis huit ans déjà, au niveau de ma province. En tant que membre du comité de gestion du Centre culturel provincial, j'ai été mandaté pour vous exposer nos problèmes et vous demander que nos justes besoins soient reconnus par vous.

Le vocable habituel « Maison de la Culture » de Namur recouvre deux réalités bien distinctes :

1. Le bâtiment, implanté au cœur de l'agglomération namuroise et qui, à ce titre, doit diffuser et animer des manifestations culturelles de qualité. Ceci concerne l'ensemble des activités présentées à la Maison de la Culture elle-même.
2. Le service culturel de la province. Constitué sous forme d'association sans but lucratif, le 16 décembre 1963, le « Centre d'Action Culturelle dans la province de Namur » est chargé d'assurer une vie culturelle sur l'ensemble du territoire de la province.

Le « Plan quinquennal de politique culturelle », publié par le Ministère de la Culture française, à l'initiative de M. Wigny, déclare dans le livre I, page 42 :

« ... Namur n'entre pas dans le premier programme quinquennal d'infrastructure parce que le pouvoir provincial a fait œuvre de pionnier en bâtissant, il y a quelques années, une Maison de la Culture de conception moderne ... »

Il convient de préciser que la Province a érigé ce bâtiment sans l'aide de l'Etat.

Le pouvoir provincial de Namur et le comité de gestion de la Maison de la Culture ont toujours estimé que l'Etat devrait être particulièrement attentif aux actuels besoins d'extension du bâtiment, en raison du fait que la Province a supporté seule cet important effort d'investissement qu'est la Maison de la Culture.

Celle-ci est, à présent, trop petite : chacun en convient, au point que de nombreuses activités ne peuvent s'y exercer, faute de place.

Couvrant toutes les gammes d'âge, depuis l'enfant de 4 à 5 ans jusqu'aux personnes du troisième âge, proposant les activités les plus diversifiées, tant en diffusion qu'en animation, les responsables sont confrontés à de continus problèmes de locaux justifiant, et bien au-delà, l'aide que l'Etat leur apporte.

En tant que service culturel de la province de Namur, la Maison de la Culture assure une présence culturelle dans chaque canton, grâce à une importante décentralisation auprès d'une quarantaine de localités. La même variété d'activités s'y retrouve, chaque fois adaptée aux besoins de la population locale. Au total, plus de cinq cents manifestations diverses sont organisées dans la province.

Au surplus, la Maison de la Culture estime devoir jouer un rôle d'aide technique pour tous ceux qui font appel à elle : comités culturels locaux, mouvements sociaux volontaires, organisations privées. Sur ce plan, il conviendrait qu'elle dispose d'un important dépôt de matériel pour les manifestations diverses, organisées en province.

M. le Ministre Parisi avait marqué un accord de principe à cet égard ; une liste de matériel lui avait été adressée à sa demande.

Le même Ministre de la Culture, par son arrêté royal du 5 août 1970, a fixé les conditions d'agrément et d'admission aux subventions des Maisons de la Culture et Foyers culturels.

Chacun de nos « Relais » constitue, dans les faits, un Foyer culturel susceptible d'être agréé et, par conséquent, subsidié par l'Etat.

N'est-il pas possible de trouver une solution, tenant compte de cette réalité, grâce à laquelle la Province de Namur supervise toute la vie culturelle sur son territoire, épargnant ainsi à l'Etat une série d'actions en ordre dispersé et faisant faire une économie substantielle à l'Etat ?

Il conviendrait surtout, à nos yeux, que l'actuel Ministre de la Culture reconnaisse officiellement ce rôle de coordination joué par le centre culturel provincial, soit en acceptant l'idée de Maison de la Culture à vocation provinciale, soit en définissant les rapports que l'Etat entretiendrait avec un tel centre culturel, dont le rayonnement s'étend à toute une province.

Voilà, dans mon esprit, une saine conception de la régionalisation. A cet endroit de mon exposé, vous me permettrez de rompre une lance en faveur d'un secteur qui, en province, est nettement défavorisé ; il s'agit de la création.

La Maison de la Culture de Namur possède une excellente troupe de marionnettes. Animée par deux comédiens professionnels, elle a été amenée, au cours de la saison dernière, à donner plus de 150 représentations dans toute la Wallonie. Elle ne demande qu'à pouvoir faire davantage car les besoins, dans le secteur de l'enfance, sont énormes et, pour les satisfaire, des moyens supplémentaires devraient être mis à la disposition de la troupe, permettant d'étoffer celle-ci et d'étendre ses possibilités.

Or, régulièrement, des bruits nous parviennent de création d'un Théâtre national pour enfants, dont le siège serait à Bruxelles.

Il n'entre pas dans mon esprit, je l'affirme avec force, de dénier à Bruxelles, l'importante vocation qu'elle se doit d'assumer, aujourd'hui plus que jamais ! C'est aussi une question de possibilités, de concentration humaine qui a amené la capitale à compter de nombreuses formations diverses de qualité. Mais je dis tout aussitôt, et d'autres le disent avec moi, que, dès que la chose s'avère possible, la province a le droit de se faire entendre. Il se fait que le théâtre pour enfants est un des rares domaines où nous ayons la certitude de pouvoir accomplir du bon travail, pour le plus grand profit de notre communauté.

La Maison de la Culture gère aussi la bibliothèque provinciale, comprenant quelque 50.000 volumes et dont la section itinérante dessert 240 dépôts répartis sur le territoire de la province. Celle-ci a consenti un effort important en dotant son service culturel d'un bibliobus, qui a coûté 1.200.000 F ; mais le recrutement d'un chauffeur-bibliothécaire a dû se réaliser sans que le budget de la Maison de la Culture soit augmenté pour autant.

Là aussi, un effort devrait être fait, même si l'un ou l'autre texte doit être revu. Le prochain projet de décret devrait pouvoir rencontrer de tels vœux et les résoudre facilement.

Enfin, il me reste à vous dire un mot des moyens financiers. L'Etat accorde une subvention à la Maison de la Culture de Namur. Cette subvention a été fixée à 2.500.000 F en 1965. Malheureusement, ce montant est resté identique depuis lors, de telle sorte que, en raison de la hausse du coût de la vie, que nous pouvons estimer à 5 % par an, en moyenne, la subvention a été amputée de 35 % de sa valeur.

Pendant la même période, le pouvoir provincial a été amené à accroître sensiblement sa quote-part ; l'effort de la Province, dans ce domaine, s'élève à plus de 20 millions par an.

Il apparaît clairement qu'à défaut de prévoir une véritable indexation des subventions, l'Etat devrait revoir périodiquement le montant de celles-ci, si l'on ne veut pas arriver à pénaliser les bénéficiaires des subventions, d'autant plus, comme il a été dit plus haut, que de très nombreuses activités ont été ajoutées à celles du début.

Je m'en voudrais de terminer sans remercier le Ministre de la Culture de la façon positive dont il a bien voulu examiner les problèmes que j'ai déjà eu l'occasion de lui exposer, d'une manière succincte.

Connaissant bien les problèmes de sa province qui, comme la mienne, n'a pas de grandes possibilités, il ne manquera pas, j'en suis sûr, de tenter d'y apporter tout son soutien. *(Applaudissements sur les bancs socialistes et sur certains bancs du P.S.C.)*

M. le Président. — La parole est à M. Gustin.

M. Gustin. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, permettez-moi de formuler quelques brèves réflexions sur l'un des points abordés par le Ministre de la Culture française dans son exposé du 2 mai dernier : l'éducation physique et les sports. Ce sujet, j'en suis sûr, nous tient tous à cœur car il est en relation directe avec la santé, tant physique que morale, de la jeunesse.

Vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, que vous vouliez encourager la pratique du sport par le plus grand nombre de personnes. Je vous en félicite. Mais puis-je vous demander par quels moyens vous pensez atteindre cet objectif et quelles sont les mesures concrètes que votre budget vous permet de prendre ? Elles ne seront pas nombreuses car, comme vous l'avez rappelé, votre budget est très limité. Aussi conviendrait-il que vous nous disiez avec précision quelle partie de ce budget vous consacrez aux sports et sur quels secteurs sportifs vos efforts porteront spécialement.

Vous vous félicitez, comme nous d'ailleurs, de l'initiative de Mme Godinache-Lambert, mais vous êtes-vous demandé s'il sera possible d'appliquer ce décret, lorsqu'il sera voté ?

S'il est, en Wallonie, d'heureuses villes comme Mouscron, dont le bourgmestre peut dire que tous les enfants des écoles savent nager, combien en est-il d'autres où la situation est déplorable à cet égard ? Et ce n'est guère étonnant quand on recense le nombre de démarches que nécessite pour une commune la construction d'un bassin de natation, surtout si cette commune entend bénéficier des 60 % de subsides accordés par l'Etat.

Je parle en connaissance de cause : il se passe quelque 7 années au moins entre la décision de construire un bassin de natation et sa mise en service. Mais dans de nombreux cas, il faut plus de 10 ans. En cette matière, un effort de coordination entre les services des divers départements compétents doit être fait. De même - j'en reviens à un point que j'ai souvent évoqué - il faut mettre à la disposition des communes des plans-types de bassins, avec devis détaillé du coût des travaux et des prévisions quant au coût d'exploitation.

Ces plans doivent être rationnels afin que les installations puissent être desservies par un personnel des plus réduits.

Avant de décider de construire un bassin de natation, les communes doivent savoir à quoi elles s'engagent et connaître avec certitude les charges qui grèveront leur budget pendant des années.

Autre problème que vous devez résoudre par priorité si vous voulez encourager la pratique du sport par le plus grand nombre : celui du personnel d'encadrement qui devient trop peu nombreux à l'heure actuelle.

Il ne faut pas non plus perdre de vue l'infrastructure sportive. Ne pourrait-on pas utiliser en dehors des heures de cours, le soir, le week-end, pendant les vacances scolaires, l'infrastructure existant dans les écoles, à quelque réseau qu'elles appartiennent ?

Vous avez évoqué aussi le problème du mi-temps pédagogique dans les écoles. C'est un point que l'on cite régulièrement sans jamais rien entreprendre ni décider à ce sujet. Ne serait-il pas plus simple d'adopter d'abord le tiers-temps pédagogique ? Les enfants pratiqueraient le sport et s'adonneraient à l'éducation physique pendant trois demi-journées par semaine et consacraient les six autres à leur formation intellectuelle. Ce tiers-temps pédagogique devrait être appliqué dans l'enseignement primaire d'abord, puis progressivement étendu à l'enseignement moyen. Mais une fois de plus, nous nous heurtons à une difficulté : l'insuffisance de l'infrastructure sportive.

Vous nous dites également, Monsieur le Ministre, qu'il faut s'appuyer sur les fédérations et les milieux sportifs. Je m'en réjouis. Mais faut-il vous rappeler que le nombre d'affiliés aux fédérations sportives s'accroît en moyenne de 10 % l'an ? Par conséquent, des besoins nouveaux naissent en matière d'infrastructure, d'équipement, de personnel d'encadrement, besoins auxquels les fédérations sportives ont de plus en plus de difficultés à faire face, car leurs moyens financiers sont très limités. Ils proviennent, d'une part, de cotisations des affiliés et, d'autre part, de subsides de l'Etat. Je sais qu'il est difficile de trouver des fonds pour augmenter les subsides, car les besoins de l'Etat sont immenses et l'on dit que la situation des finances publiques est précaire. Mais ne pourrait-on pas accorder des subsides indirects, par exemple, en réduisant certaines charges, comme la T.V.A., sur les articles de sport destinés aux fédérations ? Je sais que cette question ne dépend pas de vous, Monsieur le Ministre, mais peut-être pourriez-vous intervenir efficacement auprès de votre collègue des finances ?

Il ne faut pas perdre de vue qu'en favorisant la pratique du sport nous donnons, à la jeunesse et à la population en général, la possibilité d'améliorer sa santé et de connaître une vie meilleure, ce qui ne doit laisser insensible nul d'entre nous. *(Applaudissements sur les bancs du P.L.P.)*

M. le Président. — La parole est à M. Bologne.

M. Bologne. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, permettez-moi d'apporter ma contribution à l'élaboration des principales options qui devraient, selon le R.W., être à la base d'une politique d'autonomie culturelle aussi importante à nos yeux que l'autonomie économique et sociale.

L'objet de mon intervention n'est certes pas d'épiloguer sur ce qu'il faut entendre par « la Culture » en général. Je me bornerai, pour fixer les idées, à rappeler la définition de Paul Langevin selon qui la Culture est ce qui permet de former l'être humain à partir de l'enfant, de le préparer et de l'adapter aussi largement que possible à la vie, au contact avec la nature et avec les hommes, à l'action sur les choses d'accord avec les hommes.

Le fait essentiel à noter est que l'accès à la Culture n'est possible que par l'intermédiaire d'une langue qui en est à la fois l'instrument et le réceptacle et plus cette langue a de perfection et d'extension, plus l'accès à la Culture est aisé et enrichissant.

Nous avons la chance, Mesdames, Messieurs, d'appartenir, grâce à la langue qui est nôtre, à l'expression française de la Culture. Ce fait primordial nous donne des droits prestigieux, mais aussi des devoirs nombreux et constants.

L'élargissement de cette culture au niveau de couches de plus en plus nombreuses de notre population apparaît comme une nécessité urgente pour la préservation des mœurs dans une société tournée vers l'abondance des loisirs.

Son aspect universel est unanimement reconnu et elle n'a pas à craindre les contacts avec d'autres modes de pensée et d'expression. Au contraire, comme toutes les grandes cultures, elle assimile et soumet à son génie propre ce qui vient de l'extérieur.

Permettez-moi, à l'aube de l'existence de notre Conseil Culturel, de vous rappeler ce que disait à ce sujet le roi Albert reçu le 30 novembre 1933 au dîner de la Revue des Deux Mondes à Paris :

« Au cours d'une existence plus que séculaire, la *Revue* a contribué à maintenir à la langue française ce caractère d'universalité et de perfection qui lui garde un rôle primordial dans l'évolution intellectuelle ainsi que dans l'affinement de la sensibilité humaine.

« Ce qui est humain a toujours pu, chez les plus grands d'entre vous, s'identifier avec ce qui est français.

« Je le dis à la pure gloire du verbe de la France. Ce verbe, jailli d'une inépuisable inspiration, a eu toutes les audaces en réalisant chaque fois tous les équilibres.

« Sa sûreté, sa limpidité, sa précision font l'admiration universelle. C'est un des ferments puissants qui lèvent l'esprit du monde. Mon hommage au génie créateur de ce pays serait incomplet, si je n'y ajoutais l'appoint de la reconnaissance que lui doivent les lettres d'expression française en Belgique. »

La communauté française de Belgique, partie intégrante de la Francité et de sa culture par ses dialectes, sa langue et sa civilisation, a pour devoir premier de défendre contre toute atteinte hostile ou corruptrice cet héritage spirituel auquel nos ancêtres ont largement collaboré depuis ses origines mêmes.

Chacun de nous se souviendra que Joachim du Bellay recommandait dans sa *Défense et Illustration de la Langue française* de 1549 de faire appel au wallon et au picard pour enrichir la langue française (Livre II, ch. IV).

En septembre 1964, une résolution du CVP a proclamé avec raison que les Flamands ne pouvaient faire s'épanouir le néerlandais que s'ils réalisaient avec les Pays-Bas une coopération culturelle allant jusqu'à l'intégration. Nos compatriotes du Nord n'ont pas attendu la révision constitutionnelle pour faire sauter les frontières culturelles qui les séparent de la Hollande.

Nous sommes loin de compte en matière d'intégration culturelle avec la France. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les accords culturels belgo-néerlandais et belgo-français.

Il y a quelques mois - le 11 février 1972 - un journal du nord de la France fort répandu dans le Hainaut publiait un long article dont les titres et sous-titres en disent long : « Un 'bac' franco-allemand est créé. Il ouvrira à ses titulaires les portes des universités des deux pays. A quand un accord franco-belge ? Il est plus facile à un Libanais qu'à un Belge d'étudier en France ». Annapes est à 17 km de Tournai, mais il y a à peine une centaine d'étudiants belges à Lille, lit-on encore. Quand donc ce scandale prendra-t-il fin ?

Nous avons reconnu que l'apport des grandes cultures étrangères pouvait être enrichissant. C'est ici que se pose la question du choix des langues étrangères qui y donnent accès.

En Wallonie et à Bruxelles, nombreux sont ceux qui estiment qu'il y a un intérêt culturel ou pratique à apprendre l'allemand ou l'anglais comme seconde ou troisième langue, sans écarter pour autant d'autres langues. D'autres pensent que les nécessités personnelles doivent les amener à l'étude plus approfondie du néerlandais, langue de la majorité.

Notre position est claire : en cette matière, la liberté du choix doit rester entière, même pour accéder aux plus hautes fonctions civiles ou militaires, sauf dans des cas bien déterminés.

« Nous n'avons en Wallonie aucune haine contre les Flamands ou contre la langue flamande, - écrivait Jules Destrée en 1923, après avoir été ministre des Sciences et des Arts, - ce qui nous rend enragés, c'est d'être forcés de l'apprendre. Dès que nous serons en régime français, - son souhait se réalise grâce au Conseil Culturel - nous multiplierons les prévenances envers les Flamands lorsqu'il s'en trouvera parmi nous, nous favoriserons l'étude de la langue flamande pour tous ceux de nos jeunes gens pour lesquels cette étude peut présenter de l'intérêt. De même, si nous avons affaire à des Belges de langue allemande, nous aurons à cœur de leur prouver que nous ne voulons pas les dégermaniser par la force, mais que nous cherchons à nous les concilier par le respect de leur langue ».

Je crois qu'il était utile de rappeler cette attitude du fondateur de l'Assemblée wallonne en 1912 - préfiguration de cette assemblée - et de notre Académie de langue et de littérature françaises en 1920.

En conclusion de cette brève esquisse, permettez-moi, afin de gagner du temps, d'énumérer sans phrases les principaux points qui devraient faire l'objet de notre vigilance et de nos préoccupations dans un avenir proche :

- 1.- Assurer l'intégrité de la langue et de la culture françaises.
- 2.- Intensifier les échanges intellectuels et artistiques avec les autres communautés de langue française et en premier lieu avec la France.
- 3.- Obtenir le parallélisme des programmes scolaires et l'équivalence des diplômes avec la France.
- 4.- Développer et améliorer l'éducation populaire et l'éducation permanente.
- 5.- Aider et stimuler davantage l'action des organismes culturels existants qui agissent dans l'esprit de ces principes.
- 6.- Favoriser la création d'organismes nouveaux là où le besoin s'en fait sentir.
- 7.- Défendre la langue et la culture françaises dans les organismes internationaux et plus spécialement dans les institutions européennes.
- 8.- Permettre le libre choix des langues étrangères dans l'enseignement secondaire en assurant la primauté de la langue française, base de toute connaissance.

Volontairement, je n'ai certes pas épuisé le sujet, notamment en matière d'enseignement. Nous aurons évidemment largement le temps d'y revenir et d'approfondir les problèmes.

Quant aux points concrets auxquels l'honorable Ministre a fait allusion dans son exposé : insuffisance des budgets, enseignement artistique, sports, cinéma, théâtre, etc., il me paraît préférable de les réserver à la discussion du budget, puisqu'à ce moment-là il faudra voir quelle est la part qui sera attribuée à chacun.

Enfin, pour conclure, nous souhaitons que l'Europe de demain soit celle des régions libérées des entraves, des contraintes et des tutelles majoritaires. Dans cette Europe de l'Avenir, où les problèmes culturels auront souvent le pas sur les problèmes économiques, apparaîtra la solidarité pacifique des régions de même langue et de même culture au bénéfice de l'épanouissement de la culture européenne.

Telle est du moins l'Europe que nous voulons construire au-delà des nationalismes étroits. (*Applaudissements sur les bancs du F.D.F.-R.W. et sur certains bancs du P.S.C.*)

M. le Président. — La parole est au Ministre de l'Education Nationale.

M. Hurez, Ministre de l'Education nationale. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais répondre aux questions de l'honorable M. Moreau.

Il m'a demandé en premier lieu comment organiser et développer l'éducation permanente, sous quelles formes et dans quels rapports avec l'enseignement dans ses structures actuelles.

L'éducation permanente fait partie de nos préoccupations les plus essentielles. Déjà, de nombreuses réalisations se développent : cours par correspondance qui se multiplient, recyclages et adaptations constantes des connaissances des enseignants, ouverture de nouvelles possibilités dans les cours de promotion sociale, préparation des individus à une révision et à une remise au point constante de leur savoir par les méthodes et l'esprit de l'enseignement rénové. Ce ne sont que quelques exemples.

Soulignons encore qu'un certain nombre de projets sont également à l'étude : ouverture des écoles à toutes activités culturelles : occupation des locaux, non seulement des salles de gymnastique, mais aussi des piscines, des bibliothèques - là où elles existent, - pour des activités qui s'intègrent dans les cadres de l'éducation permanente telles que ciné-club, animation, organisation de séminaires, de week-ends d'étude dans les internats, par exemple. Ceci permettrait de «rentabiliser» au mieux le matériel et les installations existantes.

Il va de soi que les divers établissements d'enseignement supérieur doivent jouer, dans le cadre de l'éducation permanente, un rôle non négligeable. Il est toutefois nécessaire d'attendre que les conseils supérieurs de cet enseignement restructuré par la loi du 7 juillet 1970 puissent être installés et donner un avis sur les problèmes qui se posent.

Mon collègue, M. Hanin, Ministre de la Culture française, exposera pour sa part dans quelle mesure, à l'infrastructure valable de l'enseignement, peut s'ajouter l'infrastructure importante qui assure une large convergence de moyens parmi lesquels les *mass-media* (T.V., radio, cinéma, etc.) sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important.

Il est sans doute utile d'ajouter que des problèmes de crédits d'heures sont actuellement étudiés par une commission interdépartementale où siègent parmi d'autres les délégués des départements de l'Education nationale.

A la question de savoir comment promouvoir «l'université ouverte» qui apparaît comme un excellent moyen de démocratisation de l'enseignement supérieur, je rappelle à M. Moreau que la déclaration gouvernementale du 25 janvier 1972 préconise l'étude de l'organisation d'une «université ouverte». Ce problème fait à l'heure actuelle l'objet d'un examen attentif. L'honorable membre, a rappelé que le concept de l'université ouverte a déjà fait l'objet de recherches et de réalisations à l'étranger. L'expérience de certains pays dont la Grande-Bretagne et les pays scandinaves servira, certes, aux études envisagées dans le nôtre. Il est bon cependant d'affirmer que l'université ouverte ne sera pas seulement l'affaire de l'université traditionnelle. Il s'agit au contraire d'un faisceau d'organisations et de structures permettant de promouvoir une éducation permanente et un perfectionnement de l'individu, en quelque sorte «à la carte» et susceptible de donner à chacun, sous réserve de son effort et de son courage, les moyens d'accéder à des grades supérieurs à ceux dont il est déjà titulaire. C'est pourquoi il importe que l'étude de l'organisation de l'université ouverte préconisée par la déclaration gouvernementale soit réalisée. Je peux vous assurer que le gouvernement y veillera. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et sur les bancs du P.S.C.*)

M. le Président. — La parole est à M. Falize.

M. Falize. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, chers collègues, de l'important discours qu'a prononcé M. le Ministre de la Culture je voudrais, après M. Bourgeois, souligner plus particulièrement la déclaration sur «la nécessité de récuser la notion étroite de la culture traditionnelle». Bien entendu, il convient de replacer cette déclaration dans son contexte et d'insister, avec le Ministre, sur l'apport irremplaçable du passé dans notre patrimoine culturel. Telle qu'elle est, cette déclaration nous paraît cependant fort significative de l'orientation que le Ministre de la Culture compte donner à sa politique. Nous nous en réjouissons. Nous ne pouvons qu'adhérer à cette conception dynamique qui correspond d'ailleurs à l'action qui a toujours été menée par le parti auquel j'appartiens, car déjà à une époque où primaient les besoins quantitatifs de l'existence - c'était en 1911 - se créait au sein du mouvement socialiste, l'Action centrale de l'éducation ouvrière. Cette option fondamentale ne s'est jamais démentie et nous croyons que plus encore maintenant qu'alors, au moment

où la capacité des loisirs s'est largement développée, au moment où le thème de la participation n'est plus contesté, la volonté d'épanouissement de la culture à travers toutes les couches de la population, reste un objectif qui a d'ailleurs gagné du terrain ces dernières années et auquel, finalement, tous les membres de cette Assemblée, je crois, adhèrent.

Nous attendrons, quant à nous, le dépôt du budget pour apprécier dans quelle mesure les intentions que le Ministre a exprimées seront inscrites dans la réalité des institutions et des faits.

Mais d'ores et déjà, qu'il nous soit cependant permis de regretter que, n'était le passage de votre discours que j'ai tenu à rappeler au début de mon intervention, vous vous êtes surtout attaché, Monsieur le Ministre, à exposer les moyens traditionnels de développement de la culture.

Qui dit culture s'attache nécessairement aux trois axes qui en constituent le fondement : créativité, diffusion et participation. Dans un récent débat organisé par la R.T.B. et auquel, à côté du Ministre et d'hommes politiques, participaient des artistes, l'accent fut mis sur le climat qui doit inciter à cette créativité. Climat dont le corollaire indispensable est la liberté totale d'expression dont doivent bénéficier les créateurs.

A ce sujet, notre pays peut certes être cité en exemple et l'action de l'Etat, telle qu'elle est menée pour encourager la créativité, est sans doute moins contraignante que ne fut, et n'est encore, en certains cas, celle d'un mécénat qui, dans la commande d'œuvres artistiques, recherche parfois surtout sa propre autosatisfaction ou son intérêt. Encore faut-il que, dans son rôle d'Etat client, celui-ci dépasse les poncifs des disciplines traditionnelles pour s'attacher à donner leur chance aux nouveaux moyens d'expression et aux nouvelles écoles caractéristiques de notre temps.

A cet égard, ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'il serait opportun, en ce qui concerne les arts plastiques, d'adapter la composition de la Commission d'achats, afin de la dégager au maximum de la subjectivité qui préside en définitive pour chacun d'entre nous à l'appréciation d'une œuvre d'art ? Peut-être pourrait-on arriver à ce résultat par une plus grande rotation des membres de cette commission ?

La créativité ne constitue pas, à mes yeux, une fin en soi. Elle est incontestablement le point de départ indispensable au renouvellement constant de notre patrimoine culturel mais elle manque son but si elle ne trouve son prolongement dans la diffusion équilibrée des œuvres d'art. Or, il faut bien reconnaître qu'actuellement, cette diffusion est encore limitée à des cénacles privilégiés.

Permettez-moi d'illustrer cette affirmation par deux exemples récents. Il s'est tenu récemment, dans un grand hôtel de la capitale, une remarquable rétrospective des œuvres de Lorjou. Même si l'entrée de la salle d'exposition est gratuite, le luxe de cet hôtel constitue une entrave psychologique certaine pour de larges couches de notre population, ce qui est d'autant plus regrettable que cette rétrospective est caractéristique de notre époque.

Autre exemple : vous avez, il y a peu, Monsieur le Ministre, participé à une séance académique pour le lancement d'une édition remarquable sur Jérôme Bosch. Cette édition est tout à l'honneur de ceux qui l'ont réalisée, mais son prix, malheureusement, en fait un ouvrage réservé à de trop rares bibliophiles. Nous ne sommes pas opposés à de telles éditions de luxe et nous nous réjouissons que notre pays soit, ainsi que le soulignait un grand quotidien français, une terre d'élection pour ces éditions. Mais ce que nous redoutons, et que nous ne voulons absolument pas, c'est que l'appui apporté aux éditions de luxe le soit éventuellement au détriment des moyens propres à mettre la culture à la portée de tous, notamment grâce aux livres de poche ou autres éditions du même genre.

Vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, que vous aviez d'abord été scandalisé par les sommes importantes consacrées au théâtre, mais qu'ensuite vous aviez été obligé de reconnaître le bien-fondé de la dépense pour maintenir en vie cette activité artistique.

Je voudrais, à ce sujet, rompre une lance en faveur des nombreuses troupes d'amateurs qu'il faut encourager parce qu'elles nous paraissent constituer une base importante de l'animation socio-culturelle. Dans ce type d'expression popu-

laire, de même que dans les activités de chorales, de sociétés de musique ou de cercles de danses folkloriques locaux, se réalise en effet la véritable participation, car non seulement chacun des participants, mais encore tout son environnement familial et social sont concernés.

Cette participation de la population d'un quartier, d'un village, d'une commune, - vous y avez insisté - on a, dans d'excellentes intentions, voulu la canaliser dans des centres créés à cet effet.

La France en a donné l'exemple avec ses nombreuses maisons de la culture. Mais ne faut-il pas se demander si l'expérience, pour louable qu'elle soit, n'a pas, dans bien des cas dévié de son but initial et si la fréquentation de ces maisons de la culture ne s'est pas rapidement identifiée à celle des théâtres de type classique.

Un commentateur français écrivait d'ailleurs à ce sujet, il y a peu, qu'on avait construit trop de cathédrales et pas assez d'églises.

Ne faut-il pas dès lors encourager, non pas la constitution des maisons de la culture, mais celle de centres moins prétentieux, plus à la mesure des «unités de vie»? Dans cet esprit, ne faudrait-il pas revoir les dispositions de l'arrêté royal de 1970, concernant la mise en place des A.S.B.L. «Maisons de la Culture» ou «Foyers Culturels»?

Je ne critique pas le bien-fondé des principes qui sont à la base de ces dispositions légales, mais trop de difficultés pratiques rendent réticents même les plus enthousiastes. Trop d'initiatives aboutissent en fin de compte à des faux-semblants de diffusion démocratique de la culture, qui dévient rapidement de leurs buts initiaux pour retomber dans les sentiers battus de la tradition.

Nous savons, Monsieur le Ministre, que telle n'est pas votre intention et c'est pourquoi vous nous trouverez à vos côtés.

Dans votre intervention, vous avez fait allusion au jubilé de l'Académie Royale de langue et de littérature françaises. Tous ceux qui ont suivi, par la voie de la presse et de la radio, les cérémonies qui ont marqué ce jubilé, ont été frappés, j'en suis certain, par l'hommage rendu à son fondateur - et d'autres que moi en ont parlé à cette tribune - hommage mérité, à la mémoire de Jules Destrée.

Qu'il me soit cependant permis de rappeler qu'au moment où il jetait les bases de l'Académie Royale de langue, il créait aussi les bibliothèques publiques.

Je pense qu'il parvenait ainsi à mettre réellement au point les instruments d'une politique de synthèse telle que nous la souhaitons afin d'éviter, comme l'écrivait dernièrement Robert Escarpit dans *Le Monde*, que «Tels les sauriens microcéphales du secondaire, la ville du million d'hommes ne développe une politique du millier d'hommes.» (*Applaudissements sur les bancs socialistes et sur certains bancs du P.S.C.*)

M. le Président. — La parole est à M. Persoons.

M. Persoons. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, l'exposé du Ministre de la Culture française revêtait une importance institutionnelle. Il inaugurerait la discussion de la politique culturelle par le Conseil culturel. Nous n'en sommes pas encore juridiquement à la responsabilité du Ministre devant le Conseil, mais, dès le moment où le Conseil prend l'habitude de discuter de la politique culturelle, il s'en sentira responsable et il en revendiquera la responsabilité politique.

L'élément le plus important, à mes yeux, du discours du Ministre touchait à sa réflexion sur la signification de la culture. Elle a des implications institutionnelles importantes.

En effet, au début de son exposé, le Ministre a déclaré: «La culture n'est pas seulement la connaissance de l'apport du passé. Elle est aussi pour chaque homme la prise de conscience du milieu dans lequel il vit, la compréhension des mécanismes de la société dans laquelle il est inséré.»

Or, cette définition doit être conduite jusqu'à ses aboutissements.

J'en vois de deux ordres: le premier touche à la décentralisation, l'autre au pluralisme des idées et des disciplines.

L'ancien Ministère des Affaires culturelles change sensiblement de destination dès le moment où l'on adopte la définition

du Ministre actuel. Celui-ci s'oriente vers une politique globale de la culture, qui implique nécessairement des rapports nouveaux entre l'ensemble du système scolaire, la famille, la vie locale, tous les organismes qui concourent, à des titres divers, à l'animation d'une population.

Pierre Emmanuel, dans l'ouvrage qu'il a publié il y a quelques mois en commentaire du projet culturel du Sixième plan français, soulignait l'importance de cette évolution. «Le concept, écrivait-il, d'une politique globale de la culture intégrée au développement d'ensemble du pays et lui donnant sa plus haute signification s'est substitué à la notion d'affaires culturelles, notion fragmentée, sectorielle, coiffant de manière arbitraire des activités presque uniquement artistiques ou liées à l'art, gérées chacune séparément et tenues toutes pour marginales et comme surrogatoires par rapport aux fonctions utiles à la Nation.»

L'enseignement, la formation, l'information, le travail, le logement, les loisirs, les revenus, l'urbanisme, le mode de vie, autant de domaines à divers degrés qui dépendent d'une action culturelle globale. Celle-ci concerne toutes les formes d'activité humaine et tous les âges de la vie.

Si, comme semble en témoigner son discours, le Ministre de la Culture française participe à cette vision des choses, il est normal que nous l'interrogeons sur les méthodes qu'il compte mettre en oeuvre pour dépasser l'esprit des affaires culturelles et arriver à développer le degré d'autonomie de la personne, sa capacité de se situer dans le monde, de communiquer avec les autres.

A cet effet, quelles institutions culturelles sont nécessaires? Des institutions culturelles propres, ou des institutions politiques structurées au niveau de la vie sociale, au niveau de la vie de quartier, de la commune, de l'agglomération, de la petite région, de la communauté?

Suivre avec le Ministre de la Culture française son objectif culturel global, n'est-ce pas contester une situation où se poursuit l'hypercentralisation dans tous les domaines, le logement, le travail, l'urbanisme, l'enseignement? N'y a-t-il pas une contradiction à adopter votre définition, monsieur le Ministre, et à maintenir la centralisation actuelle?

Cette préoccupation n'est d'ailleurs pas particulière à notre pays et à ses problèmes communautaires spécifiques. On la retrouve partout en Europe. Le sixième plan français exprime aussi un souci réel à l'égard d'une dimension culturelle de la vie locale et de la région.

Un deuxième domaine semble touché par votre définition, c'est celui du pluralisme des disciplines et des idées. La définition d'une véritable politique de la culture ne débouche pas seulement sur la décentralisation institutionnelle, au sujet de laquelle nous aimerions connaître vos intentions, mais aussi sur le pluralisme des idées puisque la culture ne se réduit plus seulement au domaine de l'art, mais aux autres formes de l'invention, la science, la technique, le sport, l'artisanat, le travail. Le pluralisme des idées favorise les échanges d'informations entre les individus et les groupes et les associe dans des structures intersociales, interprofessionnelles et interpolitiques.

Ce tissu d'échanges n'existe guère aujourd'hui. Des initiatives intéressantes avaient été prises par votre prédécesseur sur le plan des foyers culturels. Dans quelles mesures seront-elles poursuivies?

Si l'on ne donne pas aux collectivités locales, aux associations d'usagers les moyens techniques et financiers de création comme de gestion des services culturels collectifs, on se prive du seul moyen de stimuler les initiatives et de provoquer une adéquation entre les ressources et les aspirations.

En pareil cas, le projet culturel ne constitue qu'une mainmise idéologique, avec tous les inconvénients que l'on peut craindre, d'autant plus considérables que se prolonge la centralisation. Il est, en effet, beaucoup plus facile de camoufler la mainmise idéologique dans une structure centralisée que dans une structure décentralisée.

Je voudrais parler brièvement des problèmes propres à la communauté culturelle française de Bruxelles.

Nous avons salué l'autonomie culturelle parce qu'elle donnait à chacune des deux communautés culturelles de notre région bruxelloise le droit à son autogestion. Nous ne contes-

tons pas celui de nos compatriotes flamands et nous voulons même l'encourager. Mais nous revendiquons le nôtre. Nous actons que les structures culturelles ne sont pas bilingues. Nous n'imaginons pas, dès lors, qu'on leur impose une parité budgétaire que rien ne justifie dans une organisation culturelle qui n'est même pas fédérale, mais autonome et dont les répartitions budgétaires doivent être faites en fonction des besoins.

Telle est notre position, mais nous aimerions savoir si c'est aussi celle du Ministre.

Dans la région bruxelloise, nous sommes prêts à mettre à la disposition de chaque communauté, en fonction des besoins réels, tous les équipements, là où le bon sens et le goût de la justice commandent de les accorder. Je souligne que les Flamands sont fortement minoritaires à Bruxelles, 10 à 25 % de la population, suivant les communes. Leur intérêt est donc de voir les choses s'organiser sur base d'une utilisation partagée d'équipements culturels communs. S'ils devaient en juger autrement, nous aimerions savoir quelle serait la politique du Ministre et, en fonction de sa réponse, nous définirions la nôtre.

Nous demandons aussi quelle est, à ce sujet, au sein du gouvernement, la politique du Ministre de la Culture néerlandaise.

De toute façon, la compétence particulière du Ministre de la Culture française est engagée dans la mesure où on lui demande d'intervenir dans le financement des équipements qui doivent répondre aux besoins de la communauté culturelle française de Bruxelles. Est-il disposé à intervenir et dans quelle proportion? Lie-t-il son intervention à une décision préalable du Ministre de la Culture néerlandaise?

On mettra bientôt en place les organes d'agglomération. Nous pensons qu'il faut jouer le jeu de l'autogestion des deux communautés culturelles. Le Ministre de la Culture française considère-t-il qu'il convient de mener sa politique en accord avec la Commission culturelle française de Bruxelles? A-t-il déjà prévu des contacts ou envisagé des formes d'action qui permettraient de développer une telle politique?

Cette question m'amène presque inévitablement aux problèmes budgétaires dont l'importance est devenue très actuelle. On est préoccupé par la répartition des crédits entre la communauté culturelle française et la communauté culturelle néerlandaise. Un certain flou existe encore, dû peut-être au caractère transitoire de la situation. Mais les moins forts doivent toujours se méfier de l'imprécision des données qui président à la répartition des budgets. Nous nous demandons quels sont certains critères objectifs qui auraient dû être définis par la loi et qui paraissent avoir arbitrairement, donc illégalement inspiré, d'une manière surprenante, la répartition, aussi bien des dépenses d'enseignement que des dépenses d'éducation permanente. Et l'on n'aperçoit pas la raison logique pour laquelle cette répartition doit s'inspirer du modèle de l'enseignement.

Est-il vrai qu'il y a eu un glissement important en faveur de la Flandre? D'après certains documents, on serait retombé d'une proportion en 1971 de 47 % pour la communauté française à 42 % en 1972.

Je sais que la matière est de la compétence du parlement, mais il ne serait tout de même pas normal que nous discutions ici de la politique culturelle à mener, sans poser le problème des moyens financiers qui nous sont laissés pour y parvenir.

Nous voudrions en tout cas éviter toute précipitation dans l'adoption par le parlement de budgets qui impliqueraient une telle modification dans la proportion à laquelle a droit chacune des communautés. Il nous semble qu'il est essentiel d'éclairer le Sénat, et en tout cas, demain, la Chambre, à propos d'une question aussi importante.

La connaissance précise des budgets doit nous permettre, par ailleurs, d'apprécier dans quel esprit on compte appliquer le Pacte culturel qui, rappelons-le, a été approuvé par tous les partis de la communauté française.

Ce pacte a fait naître l'espoir que, dans tous les domaines de la compétence du Ministre, s'organise désormais une action telle qu'aucune discrimination idéologique ou politique ne puisse la vicier.

Nous regrettons que trois mois après sa signature, l'instrument chargé de son application n'ait pas encore été créé et cela nous embarrasse. Cela fait même naître certains doutes au sujet

de l'intention de réaliser ce qui a été proposé et que nous avons signé.

Nous avons été quelque peu déçus de ne pas entendre de la bouche du Ministre, malgré le regret qu'on percevait dans son explication, d'assurance plus formelle quant à une révision sérieuse du statut de la R.T.B. avant le renouvellement du Conseil de celle-ci.

L'application correcte du pacte culturel ne s'accommoderait pas à nos yeux de manoeuvres que certains peut-être envisagent et qui tendraient à maintenir pour l'essentiel ce qui existe, avec les mêmes et pour longtemps.

M. Gol. — Les nominations devraient être faites le plus vite possible...

M. Persoons. — En cette affaire comme en d'autres, ce qui est en cause, c'est la question de savoir si la définition de la culture et d'un projet culturel global donnée par le Ministre de la Culture, est une présentation d'idées un peu vagues ou une intention politique qui sera poursuivie jusqu'à ses conséquences.

L'organisation décentralisée des interventions culturelles conduit à l'adoption de programmes d'investissement et de budgets de fonctionnement qui doivent être mis au point en liaison intime avec les autorités locales ou régionales.

Elle doit avoir pour effet d'accroître la part de la culture vivante, celle que les populations suscitent d'elles-mêmes et de réduire relativement la part de la culture qu'elles reçoivent passivement.

Je m'en réjouirais, mais je voudrais mettre en garde contre un certain danger. Il est double, celui d'abord d'une commercialisation des activités artistiques de masse et celui, d'autre part, d'une impréparation de l'encadrement humain nécessaire à la politique que vous avez définie.

Chacun reconnaît l'importance du secteur parascolaire. Chacun pressent que c'est par lui que s'exercera, à l'avenir, l'influence intellectuelle, morale et sociale la plus importante.

Cependant, tout ce secteur est laissé à des vocations improvisées, à des carrières fugitives, à des générosités fragiles.

La formation des responsables des foyers culturels, des maisons de la culture, des centres de la jeunesse, des groupes d'éducation permanente devrait être organisée. Elle a infiniment plus d'importance que celle des autres activités intellectuelles qui ont reçu autrefois un statut honorable.

La multiplicité des disciplines nécessaires conduit à des études substantielles. L'obligation d'éveiller la créativité implique qu'on ait d'abord soi-même la sienne et que l'on connaisse par surcroît les formes particulières de pédagogie indispensables pour de telles missions. Le fait même que les hommes, les femmes et surtout les jeunes, se sentent le plus libres dans ce type d'activités culturelles ou parascolaires ou post-scolaires, nous oblige à prévoir pour leur direction des responsables dotés d'une formation intellectuelle remarquable et en même temps d'une autorité et d'un grand équilibre moral.

J'aimerais savoir si, sur ce plan, le Ministre a déjà envisagé les méthodes grâce auxquelles la carence en hommes pourra être palliée.

Ces écoles d'animateurs ne doivent pas être seulement une préparation au divertissement des autres; il faut qu'elles conduisent à une prise de conscience de tout ce qui donne son prix à la vie, notamment à l'urbanisme, à l'environnement, à l'action sociale, aussi à la participation politique, au recensement et à la communication. (*Applaudissements sur les bancs du F.D.F.-R.W. et sur certains bancs du P.L.P.*)

M. le Président. — La parole est à M. du Monceau de Bergendal.

M. du Monceau de Bergendal. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, avant toute autre chose, je souhaiterais intervenir - comme l'ont fait plusieurs de nos collègues - pour souligner avec regret «le paupérisme» de notre budget culturel qui ne représente, vous l'avez très bien dit vous-même, Monsieur le Ministre, que 0,3 % du budget de l'Etat.

Ce qu'il me paraît nécessaire d'ajouter et de déplorer en même temps, c'est que ce budget dérisoire se trouve encore, dans le cas de la communauté francophone, amputé d'un nombre

assez considérable de millions, en raison d'une clé de répartition assez avantageuse pour la Flandre puisque le budget des dotations culturelles, qui s'élève à quelque 6,5 milliards pour les dépenses ordinaires, se répartit à raison de 3 milliards 800 et quelques millions pour le Conseil culturel de la communauté néerlandaise et de 2 milliards 800 et quelques millions pour le Conseil culturel de la communauté française. C'est donc par une différence d'à peu près un milliard - un milliard sur six, je le rappelle - que se traduit, à l'heure actuelle, le déséquilibre entre Flandre et Wallonie.

Et dès lors, Monsieur le Ministre, si votre collègue de la culture néerlandaise peut, lui aussi, dénoncer devant son conseil culturel la portion congrue du budget dévolu à la Culture, du moins le fait d'obtenir pour sa communauté 57,5 % des dotations culturelles contre 42,5 % aux francophones, soit 15 % de différence, lui versera-t-il quelque baume dans le cœur, du moins nous l'espérons.

Certes, cela concerne non seulement les dépenses culturelles de votre département, mais aussi celles, minimales, il faut le dire, qui concernent les dépenses d'éducation permanente inscrites au budget d'autres départements.

Quoi qu'il en soit, dans un secteur que vous reconnaissez à juste titre, Monsieur le Ministre, prioritaire et capital - celui de l'éducation permanente - les Flamands recevront 700 millions contre 550 aux francophones, soit 150 millions de plus.

Et tout cela, je le regrette, sans qu'aient jamais été définis clairement des critères scientifiques qui, aux yeux de l'opinion publique, pourraient étayer cette discrimination.

Ne pourrait-on, Monsieur le Ministre, consentir, au sein des deux départements de la Culture, un effort intellectuel comparable à celui fourni naguère par le Ministère de l'Intérieur lorsqu'il s'est agi de découvrir les critères et les indices de pondération permettant une répartition équitable du Fonds des communes ?

Je crois que l'Etat aurait tout à gagner d'une gestion davantage scientifique, et qu'on ne devrait s'écarter de la parité qu'à partir de tout un faisceau d'éléments statistiques et mathématiques, car, vous en conviendrez, Monsieur le Ministre, accepter de se borner, en matière culturelle, à l'argument flamand du chiffre de population, c'est tout de même un peu sommaire comme raisonnement scientifique !

Et qu'importe, à dire vrai, cette augmentation de 38 % de votre budget dans tel ou tel secteur si, de toute façon, le front culturel francophone recule sur son ensemble ? Les ministres francophones ne peuvent plus reculer sur ce front. Il faut qu'ils se serrent les coudes ; nous sommes là pour les y aider et les encourager.

Cela dit, je voudrais poursuivre cette intervention en abordant le domaine des maisons de la culture et des foyers culturels. Car la déclaration d'intention du Ministre est peut-être un peu laconique, eu égard sans doute aux difficultés que connaît ce secteur.

En tout premier lieu, il faut rendre hommage à l'esprit de pluralisme qui caractérise ces institutions. Avoir voulu d'emblée soustraire à l'arbitraire politique les matières culturelles, et faire l'économie, par ce biais, d'une seconde lutte scolaire, mérite d'être salué chaleureusement. Il ne faudrait pas, cependant, se dissimuler qu'au plan local, des réflexes anciens peuvent continuer à jouer et que toute l'économie de l'arrêté pourrait être compromise par une volonté délibérée de saisir cette occasion pour tenter, sur les esprits, une prise de pouvoir d'autant plus tendancieuse que l'orthodoxie apparente des structures en dissimulerait le vice interne.

S'il s'agit, par ce moyen, de rendre ou de donner une voix à ceux qui n'en ont pas, ou de combler le handicap culturel de certains milieux, tous nous applaudissons à une telle initiative.

Mais si, au contraire, on devait assister, ça et là, à des tentatives de manipulation ou de confiscation du pouvoir, aboutissant à ce que seule la voix de quelques-uns se fasse entendre, en étouffant celle des autres qui, découragés, renonceraient - et je songe, ici, à ces centaines de mouvements de jeunes et d'adultes qui, depuis plusieurs dizaines d'années, avant même qu'il fût question de maisons ou de foyers, oeuvrent culturellement - alors, je dirais, toutes choses étant ce qu'elles sont, qu'il vaut mieux donner aux mouvements volontaires une aide accrue pour atteindre et réaliser leurs objectifs que de susciter des

initiatives peu ou prou étatiques dont la création va sans nul doute obérer très sérieusement le budget de l'Etat.

Aussi, je vous demande, Monsieur le Ministre, de veiller tout particulièrement à ce que les dossiers qui vous seront transmis par les municipalités fassent l'objet d'un examen approfondi, vous assurant non seulement que nulle association n'en aura été écartée au sein de l'assemblée générale, mais aussi que des manœuvres de dissuasion plus subtiles ou des oublis volontaires et savants n'aboutiront pas à l'absence de personnes ou de groupes dont la présence à la fondation serait essentielle.

De même, en ce qui concerne la désignation de l'animateur, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que son insertion harmonieuse dans la mentalité locale constitue la condition essentielle susceptible d'aboutir à cette « action personnelle et communautaire de transformation de la société » que vous déclarez avec raison vouloir encourager et promouvoir.

Il me semble aussi utile de définir de manière précise si les milieux sportifs doivent y être inclus ou non, si les établissements d'enseignement, libres ou officiels, doivent y être représentés, et par quel truchement, car ces derniers ne constituent pas des associations au sens propre du terme.

En ce qui me concerne - et c'est dans cette voie que nous nous dirigeons résolument dans ma commune, dont on connaît l'avenir universitaire - je serais certes favorable à une certaine représentation de ces milieux d'enseignement dans les maisons de la culture et les foyers culturels, mais je craindrais que leur présence en trop grand nombre ne rende plus délicate encore la cohésion déjà difficile au départ entre les diverses tendances politiques, les groupements socio-éducatifs et les associations culturelles, les jeunes et les adultes. « Qui trop embrasse, souvent mal étreint ! »

Si ce problème mérite réflexion, je crois surtout qu'il appelle, de votre part, une décision urgente de manière qu'une coordination harmonieuse puisse être établie entre les différentes institutions culturelles de Wallonie. Plusieurs de nos collègues sont intervenus en faveur notamment de l'Opéra de Wallonie ou du Théâtre National. Je m'en félicite.

Mais je voudrais me réjouir aussi de l'effort entrepris par votre département au sujet du théâtre pour enfants. J'applaudis tout particulièrement à l'initiative de votre prédécesseur qui a permis l'éclosion du Théâtre National de l'Enfance appelé aussi « Théâtre du Tournesol ». Je demande qu'un effort financier important vienne encourager de telles compagnies et, comme M. Lacroix l'a très bien souligné tout à l'heure, non seulement à Bruxelles mais aussi en Wallonie.

En effet, dans le cadre de la semaine de cinq jours au sein de l'enseignement primaire, je crains que l'on ne baptise du jour au lendemain, du titre d'animateur culturel, des pédagogues dévoués certes, mais souvent peu armés pour affronter les différents domaines de la vie culturelle et, par conséquent, enclins à l'amateurisme dans une matière qui ne le tolère pas.

Aussi, est-ce très chaleureusement que j'applaudis au spectacle de jeunes troupes professionnelles qui choisissent résolument, avec le bonheur et le succès que l'on connaît, de se consacrer à l'enfance et à l'initiation de celle-ci à la chose théâtrale.

Enfin je voudrais souligner en terminant le rôle éminent joué, tant en Flandre qu'en Wallonie, par la discothèque nationale de Belgique.

De tous côtés nous parviennent des échos élogieux de son action, et notamment de l'effort de décentralisation régionale accompli dans plusieurs provinces - la vôtre notamment, Monsieur le Ministre, et la mienne, le Brabant wallon - grâce aux discobus.

Naguère, les bibliothèques publiques ont pu, grâce à une loi, accomplir cette performance de mettre à la disposition des moins favorisés cet instrument culturel par excellence qu'était le livre et dont le prix constituait, à l'époque, l'obstacle essentiel à sa consommation.

Aujourd'hui, l'élévation du niveau de vie ainsi que la diffusion du livre de poche à des prix abordables pour toutes les bourses, ont sans nul doute modifié les données du problème. Par contre, le domaine de l'audio-visuel, de par les investissements toujours renouvelés qu'il nécessite en raison de l'accélération des progrès techniques, restera, hélas, longtemps encore d'un accès coûteux, réservé de ce fait à quelques privilégiés.

Aussi est-ce dans ce domaine qu'il faut, me semble-t-il, en cette deuxième moitié du XXe siècle, faire porter l'effort de démocratisation culturelle accompli depuis près d'un demi-siècle, comme l'a très bien rappelé notre collègue M. Falize.

Je sais, Monsieur le Ministre, que par arrêté royal, votre département a chargé de mission la disothèque nationale de Belgique qui, pour mieux répondre aux desiderata de l'autonomie culturelle, a créé une section francophone : la Médiathèque de Belgique.

Ce serait faire oeuvre utile que de songer à confirmer son existence par un décret. Celui-ci lui procurerait l'occasion de développer davantage encore son action et nous permettrait de mettre à profit l'expérience unique qu'elle a acquise et aux sources de laquelle viennent aujourd'hui se documenter plusieurs pays étrangers.

Quoi qu'il en soit, je me permets d'attirer votre attention sur ce devoir essentiel de l'Etat de ne jamais permettre au secteur commercial d'exercer, en matière culturelle, un monopole quel qu'il soit, mais de veiller à ce que l'accès aux moyens de diffusion et d'animation culturelles demeure à l'abri de toute pression politique ou commerciale.

Je vous remercie déjà, Monsieur le Ministre, des mesures que vous voudrez bien prendre à la suite des quelques réflexions que je me suis autorisé à faire devant cette Assemblée, qui, je le souhaite ardemment, devra prendre de plus en plus d'importance dans notre vie politique nationale. (*Applaudissements sur les bancs du P.S.C. et sur les bancs socialistes*).

M. le Président. — La parole est à M. Barbeaux.

M. Barbeaux. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, je voudrais rapidement soulever deux aspects de la politique culturelle. Le premier concerne l'orientation même à donner à cette politique; le second a trait à l'équipement des maisons et des foyers culturels dans les centres, particulièrement dans les centres ruraux.

Préciser la notion d'éducation permanente me paraît utile, car on ne peut la concevoir comme ayant uniquement pour objectif d'assurer le perfectionnement ou le recyclage professionnel. Cette appréhension s'est manifestée tout récemment, dimanche dernier, au cours d'un congrès important d'une centrale syndicale de la Confédération des syndicats chrétiens.

En effet, l'éducation permanente doit être aussi et davantage un instrument et un levier de promotion des masses, particulièrement des travailleurs industriels et des travailleurs agricoles, bref de tous ceux dont la formation scolaire s'est arrêtée à l'école primaire pour la génération actuelle de 40 ans et plus, à l'école moyenne pour des générations plus jeunes et à l'enseignement du degré supérieur pour une très faible partie de la population.

Ainsi que le disait un écrivain social, on peut considérer que, sur le plan culturel, la masse de nos populations en est encore au niveau de l'enseignement primaire. Compte tenu des obligations professionnelles et de la nécessité pour la plupart des travailleurs et de nos concitoyens de gagner leur vie, c'est dans des activités parascolaires et diverses que cette action culturelle et ce perfectionnement de la formation doivent se manifester. C'est donc un objet essentiel que d'aider ce qu'on appelait dans le passé, et même dans un passé assez récent, de façon plus précise, l'éducation populaire ou l'éducation ouvrière. Il ne faut pas, en effet, confondre l'éducation permanente avec l'éducation populaire. Cette éducation doit faire l'objet de nos préoccupations; ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra remplir son rôle et bénéficier de moyens suffisants de la part de l'Etat.

Le second aspect du problème que je désire souligner est celui de l'équipement culturel des centres, particulièrement en maisons et foyers culturels. Beaucoup de communes ou de villes se trouvent dans l'obligation de s'équiper en piscines, maisons et foyers culturels, non seulement au profit de leurs populations, mais aussi des établissements scolaires des deux réseaux d'enseignement. Les 65 % de subsides octroyés aux pouvoirs subordonnés sont insuffisants et ne couvrent pas la charge communale. En fait, l'acquisition des terrains, les frais d'études, les imprévus, la T.V.A., portent la charge communale à 50 %. Comment peut-on attendre des chefs-lieux de canton, comme ceux que vous connaissez particulièrement dans le sud-est, Monsieur le Ministre, qui ne comptent que quelques milliers d'habitants, 5.000 à 10.000, qu'ils puissent prendre en charge

un équipement qui peut représenter plusieurs dizaines de millions. Je prends le cas de ma propre ville où un projet d'ouverture de piscine et d'un centre culturel s'élève à un minimum de 30 millions, ce qui représente 3 millions de charges d'emprunts et d'intérêts par an. Il faut revoir cette aide si l'on veut effectivement doter les populations et les milieux scolaires de l'infrastructure culturelle et sportive souhaitable.

Des activités socio-culturelles ont été introduites dans les établissements scolaires officiels et libres. Le Conseil doit savoir ce qu'il en est exactement. En vérité, c'est un quasi-échec, puisqu'on ne met pas à leur disposition les équipements strictement indispensables. Il est concevable que ce soient les pouvoirs locaux qui soient chargés d'équiper les deux réseaux. A cette époque où l'on parle de rationalisation de l'équipement de l'enseignement, il ne conviendrait pas que l'établissement d'enseignement libre ait une piscine et que l'athénée ou l'école moyenne ait aussi la sienne. Mais il n'y a pas que les piscines, il y a aussi les foyers culturels. Quand l'Etat demande aux villes et aux communes de réaliser l'équipement, il se décharge de l'une de ses obligations et réalise, dans ce domaine, des économies bien placées. Il s'agirait donc, dans le cadre de cette politique de rationalisation des équipements, de permettre aux plus petites communes d'en bénéficier aussi. Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de soulever ce problème. Je l'ai fait déjà au Sénat. Je demande au gouvernement de l'étudier en profondeur. Des économies peuvent être faites.

Pour terminer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais me joindre à mon collègue, Monsieur Lacroix, pour vous demander d'examiner s'il est possible d'aider davantage encore la Maison de la Culture de Namur, dont on connaît l'action éminente depuis de nombreuses années.

On peut d'ailleurs considérer que la province de Namur a été l'une des premières à s'orienter vers une politique systématique, non seulement de diffusion, mais aussi de relais. En effet, le temps est passé où seuls les chefs-lieux de province et peut-être même d'arrondissement pouvaient bénéficier d'une action culturelle. Il faut que tous nos centres et nos populations rurales puissent en profiter.

Grâce à ces relais, la maison de la culture permet une diffusion très large des différentes activités culturelles. Il s'indique donc, Monsieur le Ministre, que vous l'aidiez davantage encore. D'avance, je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du P.S.C. et sur les bancs socialistes*).

M. le Président. — Je prie M. Risopoulos de m'excuser. Il était inscrit avant l'orateur précédent et j'ai omis de lui donner la parole. Je la lui donne donc, ce qui lui permettra de terminer ce débat en beauté.

M. Risopoulos. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, M. Hanin a prononcé à cette tribune, le 2 mai dernier, un discours qu'il a voulu important. Nous lui en savons gré. C'était, en effet, la première fois qu'un tel exposé s'adressait à une assemblée qui fût purement de langue française.

Je m'efforcerai de ne pas m'attarder à l'un ou l'autre problème technique, mais en une brève intervention, de partir de cette phrase de votre discours, Monsieur le Ministre : « L'important, à mon sens, est de définir la philosophie, le fondement et le but final d'une politique actuelle de la culture ».

Vous vous êtes longuement expliqué sur ce problème qui est, en effet, essentiel. Que sont les budgets, que signifie l'application de vingt décisions techniques, sinon la résultante d'une politique culturelle concertée ?

Votre discours était, me semble-t-il, - et je m'exprime, bien entendu, sans esprit de polémique, - d'un conservatisme contre lequel mon propos voudrait s'élever, conservatisme assez irrépressible, qu'on sentait en filigrane comme l'écho de vos sentiments profonds, que ce fût en peinture, en poésie ou en théâtre. A coup sûr, M. Hanin, quand vous n'êtes pas ministre de la Culture, vous avez à cet égard, toutes les dilections que vous voulez.

Je crois cependant que vous avez tiré de vos convictions une sorte de fausse opposition. Vous dites que la culture, pour être démocratique, doit être une oeuvre de masse, car à un certain moment de son évolution, la création culturelle et le peuple pourraient être coupés l'un de l'autre.

Vous avez cité, à cet égard, un exemple. Vous avez dit : « Quand on voit Lascaux et Altamira, il est indéniable que les artistes qui ont peint ces fresques pariétales, participaient véritablement au sentiment du peuple. »

Je crains qu'il n'y ait là une confusion sérieuse. Une vision démocratique de la culture, au sens profond du mot, ne peut s'appuyer sur une erreur. Je crois qu'il est quasi-certain que les artistes de Lascaux et d'Altamira ne partageaient pas ce que vous appelez le sentiment du peuple. N'importe quel cristallographe pourra déterminer, en effet, que ces œuvres d'art admirables n'ont vraisemblablement été vues que par un très petit nombre d'hommes au moment où elles ont été peintes.

M. Hanin, Ministre de la Culture française. — Cela ne veut rien dire du tout !

M. Risopoulos. — Je vais tâcher de vous éclairer à ce sujet, Monsieur le Ministre. Et je le fais sans badiner. En réalité, les artistes qui ont peint Altamira et Lascaux n'ont pas cherché à se mettre en concordance avec les sentiments du peuple, parce que ce problème leur était étranger, mais vraisemblablement ont cherché à deviner ceux des bisons... C'est tout autre chose ! Cela nous amène à une conclusion : Non, il n'y a pas de divorce automatique entre création et compréhension populaire, mais il n'y a pas non plus de garantie qu'un sentiment général puisse suffire à bien transmettre la culture.

A l'heure actuelle, en musique, quatre-vingt-dix pour cent des gens en sont toujours à Tchaïkovsky. En peinture, l'énorme majorité de nos contemporains est encore attachée à des formes artistiques de qualité médiocre. Voilà ce qui est important. Voilà pourquoi en tout cas ce n'est pas des créateurs qu'il faut se méfier.

Dans quel mobilier M. de Talleyrand vivait-il ? Pas dans du Louis XIV ; il travaillait dans de l'Empire. C'est ce que j'appellerais un meilleur sentiment de la conception démocratique des choses. Bien sûr, l'artiste peut être ou ne pas être l'œil de la société dans laquelle il vit. Il est certain qu'il y a des moments d'adéquation et des moments de rupture, des artistes vite aimés et d'autres longtemps méconnus. Mais alors, de grâce, Monsieur le Ministre, choisissez Mallarmé plutôt que Victor Hugo, au rebours de ce que votre discours laissait entendre.

M'offrant le luxe de reprendre ici vos citations, je me permets de souligner vos souhaits de conserver les formes traditionnelles de l'expression artistique. Mais vous y ajoutez un étonnant désir, dans les diverses formes de la communication artistique, picturale, littéraire ou théâtrale, de rencontrer à tout prix l'adhésion populaire.

Permettez-moi de vous citer un exemple qui montrera que l'art, même le plus traditionnel, n'est pas toujours compris par la masse. Je connais un petit garçon de douze ans que j'aime beaucoup et qui suit les cours de sixième latine dans un excellent athénée de Bruxelles. Au cours de morale, un procès fictif a été organisé au cours duquel il fut demandé aux élèves de se déclarer pour ou contre celui qui a abîmé la *Pieta* de Michel-Ange au Vatican. Et bien, ce petit garçon a été le seul à accepter de jouer le rôle de l'accusateur public. J'y vois la preuve qu'à notre époque, hélas, il ne suffit pas qu'une œuvre d'art soit reçue, autrement dit il ne suffit pas qu'un sentiment artistique soit traditionnel, pour qu'il suscite cette sorte d'amour profond que vous croyez inévitable, automatique, entre la population et l'œuvre d'art.

Cet exemple nous mène plus loin.

Je souhaite en effet que les approches de la culture, en Belgique, s'inspirent toujours davantage du monde dans lequel nous vivons, de notre époque moderne, de la situation où nous sommes, de nos problèmes actuels et futurs.

M. Bologne a eu tout à l'heure des accents émouvants pour rappeler que nous avons la chance de faire partie d'une communauté dont l'expression est extraordinairement riche.

Le français se trouve, dans notre pays, dans une curieuse situation. Avant de commencer tout travail de culture chez nous, je crois qu'il faudrait entreprendre une œuvre énorme au niveau de la langue française, afin que nous puissions nous placer sur le même pied que les Français, les Canadiens et même les Suisses. De tous les pays de langue française, là où le français constitue la langue première et non pas une langue de communication supplémentaire, la Belgique est le moins bien partagé. Il

fut un temps où nos écoles normales avaient le souci de veiller à la pureté du langage. J'ai le sentiment qu'elles l'ont perdu.

M. Bologne. — Très bien !

M. Risopoulos. — J'avoue que je suis gêné de constater que, dans les assemblées internationales, dans les réunions de fonctionnaires au Marché Commun, ce ne sont pas les Belges qui s'expriment le mieux. La cause en est notre négligence dans le domaine du langage - et le Bruxellois que je suis prend sa part de responsabilité - et aussi l'attitude bizarre que nous adoptons parfois, qui nous fait nous moquer des gens qui s'expriment bien et tirer vanité de nos défauts d'accent.

N'est-il pas vrai que nous sommes un des rares pays où il vaut mieux, pour être premier ministre, zézayer ; cela semble être une sorte de qualité supplémentaire. (*Applaudissements sur les bancs du P.L.P. et sur les bancs du F.D.F.-R.W.*)

Il en est ainsi dans plusieurs domaines. Voilà ce que j'appellerais le premier grand axe de réflexions culturelles. A l'heure actuelle, nous vivons sous le régime de l'autonomie culturelle. Nous avons donc un premier devoir, c'est ce respect inhérent de l'instrument qui nous sert de moyen de communication avec le monde.

Vous avez bien compris que je ne fais pas ici de francolâtrie inutile. Je veux simplement exprimer mon regret, alors que nous avons la chance d'être dans un grand courant de culture et de pensée, que le véhicule qui doit servir à l'exprimer soit si mal considéré.

D'énormes progrès doivent être accomplis et je voudrais qu'une des premières décisions que nous prenions y contribue.

Une autre déduction, dans la même ligne : Je ne considère pas le théâtre sous l'angle des subventions, mais également sous son aspect d'instrument de communication extraordinaire. Nous vivons, on l'a déjà dit à cette tribune, dans un état de quasi-dépendance théâtrale vis-à-vis de la France. Pourquoi ? Parce que, sous le gouvernement Blum, qui en 1936 était pourtant bien inspiré dans de nombreux domaines de la conquête sociale, des accords ont été conclus entre la France et la Belgique, dont tout le monde sait qu'ils n'ont finalement d'autre intérêt que de promouvoir un certain théâtre de boulevard, certaines compagnies de spectacles faciles, qui jouissent ici de monopoles tout à fait extraordinaires.

Nous avons oublié qu'il y a en France des Planchon, des Hossein, qu'il y a eu des Vilar et nous n'avons pas cette facilité de communication immédiate avec la France qui nous permettrait dans ce pays, qui n'est cependant pas intellectuellement moins bien doué, de ne pas être dans cette sujétion.

Dès lors, au-delà de toute timidité de politique étrangère, nous devons vouloir avec la France des contacts théâtraux beaucoup plus fructueux.

Voilà une deuxième observation que je voulais présenter et vous voyez que je me borne, à propos de la culture, à dire ce que Goddard énonçait en titre d'un de ses films : « Deux ou trois choses que je sais d'elle... », et j'essaie de vous les faire partager.

Troisième considération : à propos de musique, on peut parler de chorales, d'orphéons, de centres. Le problème n'est guère là : la Belgique est malheureusement un pays qui chante faux...

M. Perin. — Où l'on chante mal !

M. Risopoulos. — ... où l'on ne chante plus. Si l'on veut faire ici la recension de ce que de jeunes Belges, qui se retrouvent n'importe où dans le monde, chantent ensemble, c'est au niveau de la scatologie que l'on trouvera la seule chanson qui leur serve de « *community singing* ». Or, les Anglo-saxons chantent bien et souvent ; même l'Italie et l'Espagne ont un trésor, un florilège musical extraordinaire : nous l'avons perdu.

Liège a encore gardé un certain vrai folklore musical. Il faut essayer de le faire renaître. Je suis heureux de voir des Liégeois parmi nous. Mais mis à part cet espoir, je suis vraiment désolé que notre pays ait accepté de se couper de quelques-unes de ses sources culturelles les plus profondes. C'est un pays qui ne chante plus, qui ne danse plus. Des progrès considérables pourraient donc être accomplis là, dans une vraie démocratisation et dans une vraie expression culturelle de masse.

Quatrième point : en matière de bibliothèques, Monsieur le Ministre, diverses remarques pourraient être faites. On pourrait à nouveau parler de budgets et dire notre contentement.

Mais la culture doit aller plus loin. Le livre c'est tout de même cette ancre, qui permet dans la civilisation et l'évolution actuelles, de rester encore attaché à la «galaxie Gutenberg».

Lorsqu'on relit Mac Luhan, on se rend compte que l'audio-visuel peut être un progrès mondial, mais aussi un drame de civilisation et de culture, parce qu'il ne crée plus que des spectateurs, c'est-à-dire des hommes sans mémoire. La mémoire, garantie de liberté et de démocratie, s'exprime au niveau du livre.

Voilà comment la politique d'encouragement des bibliothèques pourrait être justifiée en profondeur, comment elle pourrait être expliquée, revalorisée au sein des populations jeunes. Il faut leur dire qu'il existe effectivement des pays où la mémoire est découragée, où les encyclopédies sont refaites tous les cinq ans.

La conséquence de cette politique est que le citoyen est toujours prêt à accepter les tyrannies, puisque, l'histoire étant en réécriture permanente, la mémoire - c'est-à-dire le souvenir des libertés passées - lui est interdite.

Cinquième point : en matière de sport, Monsieur le Ministre, je suis tout à fait certain de toucher en vous des fibres sensibles. Je vous sais extrêmement attaché à l'effort physique et au fait qu'il est une part indispensable de la culture.

C'est très important pour la Belgique francophone. Je suis convaincu d'une chose : la renaissance de la Wallonie, de la Belgique romane, son dynamisme, son progrès sont certains dans une mesure qui m'est apparue brusquement, et dans un domaine inattendu : ce sont ses nageurs et ses nageuses qui constituent, à l'heure actuelle, les éléments les plus remarquables de l'ensemble de ce patrimoine, de ce «cheptel» sportif...

M. Brouhon. — Et les décathlonsiens. Ils pratiquent le sport le plus complet !

M. Risopoulos. — Mais, Monsieur Brouhon, des décathlonsiens, vous en avez trois en dix ans.

Les gens qui pratiquent la natation et le font bien, sont une indication profonde qu'au niveau populaire le plus large, l'on a ressuscité un élan physique, premier élément des dynamismes intellectuels, qui en sont le complément.

Alors, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, vous pardonnerai à un membre de ce Conseil culturel d'avoir essayé de faire à un niveau plus haut et plus large, un essai de perspective culturelle, même au-delà des cinq à dix minutes qu'il s'était assignées.

Ma conclusion rejoint celles qui ont été développées antérieurement et qui reviendront au Sénat comme à la Chambre l'équilibre des ressources financières de la culture en Belgique. Nous sommes chargés de régler des matières essentielles à la collectivité humaine qui est la nôtre et que nous représentons.

Accepter dès lors qu'il y ait à cet égard dans ce pays, pour notre langue, pour notre culture, autre chose que l'égalité serait une faiblesse que nous serions honteux d'avouer à ceux qui nous succéderont un jour ici. (*Applaudissements sur les bancs du P.L.P., du F.D.F.-R.W. et sur certains bancs socialistes*).

M. le Président. — La parole est au Ministre de la Culture française.

M. Hanin, M.C.F. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'issue d'un débat aussi varié, qui a touché à tant de domaines et qui vient à peine de se terminer, il est très difficile de faire l'effort de synthèse qui serait nécessaire et que l'on peut à la rigueur réussir lorsqu'on dispose de quelque recul. Cet effort de synthèse est extrêmement délicat à réaliser lorsqu'il y a lieu de répondre dans l'immédiat aux interventions diverses qui se sont succédées. Vous m'excuserez si ma réponse manque, d'une part, d'une certaine cohérence et, si d'autre part, j'oublie certains des aspects qui ont été évoqués.

Je me réjouis que, dans leur très grande majorité, les interventions aient été consacrées aux questions culturelles plutôt qu'à leur aspect strictement politique. Je voudrais réserver les questions culturelles fondamentales pour l'essentiel de mon intervention et répondre d'abord à M. Bologne et à M. Persoons.

M. Bologne a eu raison assurément de rappeler les qualités éminentes de la langue dont nous avons le bonheur de nous servir. Ce n'est certes pas moi qui récuserai les déclarations du

Roi Albert, qui a tant fait pour le développement des deux communautés et l'existence même de ce pays. Nous n'avons en effet aucune crainte à avoir dans nos contacts avec quelque culture que ce soit.

M. Perin. — Vous êtes optimiste, vous !

M. Hanin, M.C.F. — Je suis aussi optimiste que M. Bologne qui, jusqu'à présent, n'avait pas été contredit par les membres de son groupe.

A cet égard, je pense que la meilleure attitude est celle qui consiste à affirmer sa responsabilité, développer sa personnalité et être capable, en étant suffisamment fort et riche, d'enrichir les autres de ce que l'on peut avoir de bon, tout en s'enrichissant soi-même de ce qu'ils peuvent nous apporter. Je suis entièrement partisan, et je l'ai dit dans ce débat, de l'intensification des échanges avec les communautés de langue française ; c'est d'ailleurs un des cinq principes que j'avais retenus moi-même comme devant être à la base de l'action que nous avons à mener.

Je ne puis vous répondre, parce que malheureusement je n'ai pu prendre de renseignements dans le court laps de temps qui a séparé ma réponse de votre intervention, sur les responsabilités dans l'insuffisance — que nous devons tous regretter — d'une harmonisation entre les politiques des Etats voisins et de même langue, pas plus que sur les responsabilités relatives à l'harmonisation des diplômes dans l'Europe qui se construit. Il est évident que nous devons nous efforcer d'y parvenir et je ferai personnellement dans ce but tout ce qui sera en mon pouvoir.

Vous me permettrez de ne pas m'étendre davantage sur les autres aspects de vos interventions dont certains peuvent être communs avec les observations qui ont été faites d'autre part. M. Persoons est intervenu dans l'esprit et sur le ton polémique que nous lui connaissons, et j'ai fort bien compris qu'il tenait à s'emparer de certaines déclarations de principe, que je ne renie pas d'ailleurs, pour m'entraîner dans une direction qu'il estime être la bonne.

Il me permettra de ne pas lui emboîter le pas dans les voies de la polémique politique, non pas que la question soit sans intérêt, mais parce que notre débat d'aujourd'hui me paraît se situer non sur le plan de nos institutions, mais bien plutôt au niveau de la politique culturelle.

Je relèverai cependant, Monsieur Persoons, que vous avez dit qu'il est dans la logique de mon système d'arriver à une véritable décentralisation et c'est exact. On ne peut, en effet, se prétendre partisan d'une véritable démocratisation de la culture bien comprise, c'est-à-dire avec ses valeurs de participation, de compréhension ou de réaction envers le milieu où l'on se trouve, si l'on n'est pas prêt à faire participer la grande masse de la population aux décisions qui la concernent.

Une véritable décentralisation est donc nécessaire, mais vous me permettrez de dire qu'elle n'est pas suffisante. Nous avons tous connu de ces cercles géographiques extrêmement réduits où la participation était impossible parce qu'elle était refusée par ceux qui, détenant le pouvoir, voulaient être seuls à le détenir et s'appuyaient à cette fin sur un cercle d'influences restreint qu'ils ne souhaitaient pas voir s'élargir.

Par conséquent, les valeurs que j'ai essayé de définir ont comme conséquence normale la décentralisation effective ; j'espère bien que nous y arriverons. Elle implique aussi un esprit de dialogue et de compréhension des valeurs que les autres peuvent apporter et ce, jusqu'au niveau de la commune, jusqu'au niveau du quartier.

S'il est vrai que cela implique le pluralisme des idées et des hommes, il est vrai aussi que nous devons garantir l'application du pacte culturel dans toute sa signification.

Si vous regrettez enfin les propos que j'ai tenus quand on a parlé de la radio-télévision belge, c'est que je me suis fort mal exprimé. J'avais cru pourtant avoir bien fait comprendre ma volonté qu'une institution aussi importante n'échappe pas aux engagements pris par les signataires du pacte culturel.

Si je me suis mal exprimé, je tiens à vous réitérer aujourd'hui mon engagement, auquel notre Assemblée avait été particulièrement sensible, d'apporter assez tôt les modifications qui seraient nécessaires au statut de la R.T.B., en tenant compte bien entendu des situations acquises.

M. Persoons. — Sur ce point, j'ai seulement rappelé que vous vous étiez exprimé en déclarant avec regret que vous pourriez

n'être pas en mesure de garantir que les nouvelles institutions de la R.T.B. seraient rendues, avant le prochain renouvellement du conseil d'administration, conformes aux principes du pacte culturel.

M. Hanin, M.C.F. — Je ne crois pas, Monsieur Persoons, avoir dit cela. J'ai reconnu être responsable de la date du dépôt du projet de décret, mais j'ai ajouté qu'il appartiendrait bien entendu au Conseil culturel qu'il puisse aboutir en temps utile. Je crois avoir dit cela, mais il se peut que vous ayez meilleure mémoire que moi. Il m'est difficile en tout cas de reproduire mot pour mot mes déclarations précédentes.

M. Gol. — La déclaration que vous n'avez pas faite, c'est de vous engager à faire respecter le pacte culturel, avant le renouvellement du nouveau conseil d'administration de la R.T.B.

M. Pierson. — En ajoutant que la responsabilité en incom-
bait à ce conseil !

M. Hanin, M.C.F. — Je sais que l'histoire aussi appartient à la culture, mais nous n'allons pas nous attarder à essayer de reconstituer les paroles que j'ai prononcées.

M. Gol. — Votre projet de décret n'est pas déposé, en tout cas.

M. Hanin, M.C.F. — M. Risopoulos a certainement raison de déplorer la façon imparfaite dont nous nous exprimons en français, car je me suis assurément fort mal fait comprendre. En effet, M. Risopoulos a compris que ma conception de la culture serait quelque peu conservatrice. C'est bien possible, car personne n'est capable de juger par soi-même du caractère progressiste ou conservateur de ses propres idées.

Je voudrais cependant vous dire que je ne pense pas du tout qu'il faille continuer à poursuivre la création d'oeuvres d'art, pour autant qu'on puisse appeler cela création, dans la copie de ce qui a été fait précédemment. Ainsi, il est infiniment regrettable que pendant tant d'années, dans ce pays comme dans certains pays voisins qui parlent la même langue, on ait recommencé en matière de mobilier à faire du Louis XIV, Louis XV ou Louis XVI, sans supposer un instant qu'il était possible d'imaginer des formes nouvelles en fonction des matériaux nouveaux et des techniques nouvelles à notre disposition. Je suis entièrement persuadé, et c'est vrai pour toute la création artistique, qu'il n'est pas d'art possible sans une créativité toujours renouvelée.

Si je suis personnellement sensible à des formes d'art abstrait, je ne souhaite pas que nous nous donnions bonne conscience en nous disant que nous avons chez nous un certain nombre de créateurs et même que leurs créations sont d'une grande valeur artistique, sans nous demander quel lien peut exister entre eux et ceux dont nous proclamons qu'ils doivent également accéder à la vie culturelle.

Des fossés ont été creusés. Ce n'est pas la faute des créateurs, mais ces fossés peuvent subsister. C'est tout ce que j'ai voulu dire et je tiens à le répéter.

Je ne reviendrai pas sur le reste, si ce n'est pour dire qu'à mon avis, M. Risopoulos, vous avez une conception fort pessimiste de la valeur culturelle du peuple belge francophone en général.

M. Perin. — Le peuple belge francophone ! Intéressant !

M. Hanin, M.C.F. — Excusez-moi, j'avais cru que le peuple francophone en Belgique faisait encore partie du peuple belge. Si je me suis trompé, vous me le direz.

M. Perin. — C'est une notion intéressante ! Il faut la creuser !

M. Risopoulos. — Je me permettrai de dire ceci, Monsieur le Ministre, et c'est un vieux débat. Les gens qu'on aime, on peut les aimer de deux façons : ou bien en trouvant de l'agrément dans leurs défauts, ou bien en tâchant de les améliorer.

M. Hanin, M.C.F. — Je suis d'accord avec vous. Il serait d'ailleurs absurde de prétendre que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. A partir du moment où vous établissez des comparaisons, car vous n'avez pas seulement parlé de la langue, on peut penser également que tout n'est pas nécessairement moins bien chez nous qu'ailleurs.

M. Risopoulos. — Excusez-moi, Monsieur le Ministre, mais c'est là une réponse assez médiocre.

M. Hanin, M.C.F. — En tout cas, il se dégage de votre intervention une impression de pessimisme. C'est ce que j'en ai retenu principalement. Je ne dis pas que certaines remarques ne sont pas justifiées dans certains domaines, mais l'impression générale est mauvaise parce que vous n'avez parlé que des choses qui ne vont pas.

M. Perin. — En tout cas, nous refusons l'autosatisfaction dans la médiocrité. Nous n'admettons pas ce sort et nous devons, ensemble, énergiquement, dire la même chose que M. Basile Risopoulos. Il est d'ailleurs regrettable que la majorité ne se joigne pas à ces propos sévères mais justifiés.

M. Hanin, M.C.F. — Dans quelle mesure estimez-vous que nous devrions nous joindre à ces propos, Monsieur Perin ?

J'ai dit qu'il serait absurde de trouver que tout allait bien et que rien ne devait être changé. Il est évident qu'un effort est à faire. Mais je ne vois pas du tout en quoi notre attitude est une attitude d'autosatisfaction. Tous les intervenants ont attiré l'attention sur les nombreux changements souhaitables. Je l'avais dit moi-même au début du débat. Ne croyez donc pas que nous sommes des gens entièrement satisfaits de la situation actuelle et qui estimerait que des efforts importants ne devraient pas être faits.

Cela étant, j'ai déduit de nombreuses interventions qu'un accord assez général existait sur certaines grandes lignes de la politique qui été définie, notamment sur ce qu'il convient d'entendre par la culture et par la politique culturelle à mener.

Je sais très bien qu'il ne suffit pas de définir cette politique. Mais vous avez bien voulu admettre, monsieur Risopoulos, comme d'autres préopinants d'ailleurs, qu'il était au moins utile de savoir où l'on voulait aller. Nous sommes donc d'accord sur ce point.

Lorsque M. Dubois nous dit que la définition de la culture implique une certaine révolution des esprits, je pense qu'il a raison. La véritable démocratisation de la société passe, en effet, par la possibilité donnée à la très grande masse de la population d'accéder à une culture réelle et complète. Nous n'arriverons à cette démocratisation que dans la mesure où nous serons disposés à consentir l'effort nécessaire à la réalisation de cet objectif. Cela implique également, comme l'a dit M. Dubois, la collaboration et la coopération d'un nombre important de personnes et, tout d'abord, du département de l'Education nationale. En effet, et on l'a souligné, les hommes se forment pendant leur enfance et leur adolescence et c'est durant cette période privilégiée qu'il faut veiller à donner non pas uniquement une formation à finalité économique destinée à produire des ingénieurs, des avocats, des techniciens, mais une formation qui tienne compte d'une finalité humaine beaucoup plus large. Je suis persuadé que bien plus que nous ne voulons l'avouer, notre enseignement vise à former des sujets aptes à s'intégrer dans notre société économique.

Mais il est aussi important de donner aux jeunes les mécanismes intellectuels et culturels qui leur permettent de porter un jugement personnel et raisonné sur le monde qui les entoure.

A cet égard, une répartition des tâches sera nécessaire entre les départements de l'Education nationale et de la Culture. Le premier devra créer le cadre qui permette l'établissement de cette collaboration. L'instauration du mi-temps ou du tiers-temps pédagogique laisserait libres les heures nécessaires à la formation physique, culturelle, à la créativité.

Je concède que cela ne suffira pas. Pour mener à bien un tel programme, nous devons absolument disposer d'un nombre suffisant d'éducateurs. La formation reçue par les instituteurs à l'école normale ou un recyclage éventuel doit leur permettre de posséder des notions culturelles telles qu'ils puissent, à leur tour, les dispenser aux enfants, puisque l'on ne peut enseigner convenablement que ce que l'on connaît bien soi-même.

Une collaboration avec les pouvoirs publics, à tous les niveaux, et avec les mouvements socio-culturels, les mouvements de jeunesse, les associations sportives, sera évidemment nécessaire.

M. Dubois a parlé notamment de « la subsidection de base augmentée d'une subsidection de fonctionnement dont bénéficieront les organisations nationales et régionales ». Je compte appliquer cette mesure dès cette année. Je désire faire en sorte que les grands mouvements socio-culturels, les mouvements de

jeunesse, tous ceux qui, depuis des dizaines d'années déjà, ont pris la responsabilité de former sur le plan culturel, la grande masse de nos populations, puissent disposer des moyens financiers indispensables.

M. Dubois a également parlé de l'Opéra de Wallonie. A cet égard, je voudrais attirer l'attention du Conseil culturel sur le fait que si j'éprouve beaucoup d'admiration pour l'opéra de Wallonie, si j'ai pu me rendre compte très récemment de sa qualité, si je pense qu'il faut lui donner les moyens de développer son action, je suis effrayé par les prévisions de dépenses qui me sont présentées. En effet, M. Dubois nous a dit qu'en traitements et en charges sociales, on prévoit 66 millions pour 1972 et 113 millions — presque le double — pour 1975, soit dans trois ans. Les subventions sont à l'heure actuelle de 60 millions. Dans les demandes qui me sont adressées, on les estime pour 1975 à 157 millions, c'est-à-dire deux fois et demi le montant actuel, indépendamment de l'aide de la ville de Liège.

Bien sûr, il faut tenir compte des répercussions de l'indice à la consommation, de la programmation sociale pour le secteur public — et encore faut-il savoir à quel secteur rattacher l'Opéra de Wallonie — mais je tiens à souligner que certaines limites ne peuvent être dépassées. Je parlerai tout à l'heure des possibilités financières du budget de la Culture française. Dans un budget forcément limité, il faut admettre que l'intégralité des moyens financiers nouveaux qui pourraient être dégagés, ne peuvent pas être consacrés uniquement à une partie de l'action culturelle.

Je voudrais comparer cette subvention aux 90 millions dont je dispose pour l'aide à tous les mouvements d'éducation populaire, à tous les mouvements de jeunesse, aux foyers culturels, aux maisons de jeunes, aux théâtres de jeunesse et d'éducation populaire, aux bibliothèques, pour la formation des cadres, et aux 150 millions accordés pour l'éducation physique et les sports.

Il n'est pas possible d'augmenter tous les subsides dans des proportions aussi importantes.

Je signale enfin que de 1967 à 1971, si le budget de la Culture a augmenté de 70 %, la subvention à l'Opéra de Wallonie a augmenté de 210 %, celle au Ballet de Wallonie de 250 %. Et c'était normal puisqu'il s'agissait d'institutions nouvelles qu'il fallait promouvoir. Mais il est évident que la progression ne peut pas suivre ce rythme-là de façon constante, sauf bien entendu, si l'on dégage au niveau de l'Etat des moyens financiers nouveaux extrêmement importants en faveur de la politique culturelle.

M. Bourgeois a parlé de recyclage professionnel et d'éducation permanente. MM. Dubois, Dehousse, Desmarests, Gillet, notamment, en ont parlé également.

Vous avez raison d'établir une distinction entre le recyclage professionnel et l'éducation permanente car, pour moi, il s'agit de deux notions très différentes.

A mon avis, le recyclage professionnel, c'est l'opération par laquelle le diplômé maintient ses connaissances au niveau du progrès scientifique et technique, de façon à rester à même de remplir ses fonctions professionnelles.

L'éducation permanente est une notion fort différente et extrêmement importante, dans la ligne de cette démocratisation de l'instruction et de la culture que, tous, nous voulons.

Il existe deux types d'actions, me semble-t-il.

Il y a d'abord la possibilité d'acquérir une formation professionnelle et un diplôme par des moyens qui ne sont ni traditionnels ni habituels. C'est le problème de l'université ouverte dont a parlé tout à l'heure mon collègue, M. Hurez, et qui requiert, bien entendu, l'action commune du département de l'Education nationale, compétent pour déterminer les exigences scientifiques, et aussi certains cadres d'actions, et du département de la culture française qui doit, par l'intermédiaire de la R.T.B. et des moyens audio-visuels, tendre à une formation non pas uniquement universitaire, mais également technique. Je crois, par conséquent, qu'il faut être assez souple à cet égard.

M. Gol. — On pourrait s'inspirer de ce que fait l'O.R.T.F.

M. Hanin, M.C.F. — De l'O.R.T.F., bien entendu, et aussi de la télévision anglaise notamment.

Il y a ensuite la formation continue de l'homme par la participation à la créativité, par la compréhension de ce qui

existe autour de lui. Le but n'est plus, cette fois, l'acquisition d'un diplôme déterminé. Une action est à mener déjà au niveau des écoles. Je songe à l'action des mouvements socio-culturels et des mouvements de jeunesse, à la formation d'animateurs, à toute cette action culturelle permanente qui doit imprégner le travail de chaque jour et où il s'agit davantage de formation générale que d'acquisition de connaissances déterminées.

Plusieurs d'entre vous, messieurs, ont parlé de lecture et de bibliothèques. Je n'en dirai qu'un mot pour signaler que, depuis plusieurs semaines, j'ai déposé au Conseil d'Etat, un projet de décret destiné à modifier la loi de 1921 qui était excellente, mais qui est dépassée. J'espère que le Conseil d'Etat, répondant à ma demande, donnera rapidement son avis afin que ce projet puisse enfin être déposé et discuté au Conseil culturel. Il permettra de mieux aider les bibliothèques. Il sera plus exigeant quant à la formation des bibliothécaires qui doivent pouvoir remplir aussi un rôle d'animation culturelle. Il permettra, je pense, d'améliorer leur sort.

Quant à la promotion artistique et aux livres dont ont parlé MM. Gillet, Bourgeois, Risopoulos et tant d'autres — et vous me permettrez dorénavant de ne plus citer de noms — il convient de se rendre exactement compte de la situation de l'édition en Belgique. Ce secteur est extrêmement actif. Les éditeurs belges ont choisi de se spécialiser notamment, et j'en oublie sans doute, dans le livre d'art, le livre scientifique, le livre scolaire, le livre pour enfants et le livre de poche. Dans tous ces domaines, ils ont mené une action extrêmement dynamique et ont largement débordé du cadre du marché national.

Il faut savoir en même temps qu'il existe en fait dans le domaine de la littérature, ou plus précisément du roman, un monopole qui n'est même pas français, mais parisien. En effet, il s'exerce à Paris aussi bien d'ailleurs au détriment des éditeurs de Marseille, de Bordeaux ou de Lille qu'à celui des éditeurs de chez nous.

A l'heure actuelle, nos éditeurs ne cherchent pas à renverser ce monopole. Ils estiment, en effet, qu'il existe une façon plus efficace d'employer leurs moyens et d'exercer leurs efforts. Je ne suis pas sûr que nous ferions œuvre sage en les encourageant à diriger leurs efforts dans un autre sens.

Je désire traiter maintenant d'un domaine abordé par plusieurs orateurs également: le cinéma. Il a été question des progrès du cinéma belge et l'on a prétendu qu'ils s'étaient surtout manifestés dans le nord du pays. Ce n'est pas exact, Monsieur Dehousse. J'ai fait dresser la liste des films de long métrage financés par le département de la Culture française et par le département de la Culture néerlandaise. En 1969, on a réalisé, en Flandre, « Mira ». La même année, on a réalisé chez nous « Paix sur les champs » et « Le Temple du Soleil »; cela vous réjouira, puisque vous avez également parlé de la bande dessinée. Toujours en 1969, sont sortis, chez nous, « L'Hiver », « Rendez-vous à Bray » et « Datchamoor ». En 1970, en Flandre: « Rolande met de Bles », « Malpertuis » et « Trio »; chez nous: « Manalive », « Féminin — Féminin », « La plus longue nuit du diable », et « Lamoureuse ». En 1971, en Flandre: « Het Dwaallicht », « Onscherp » et « De Zwervers »; chez nous: « Over », « Franz », « Belle » et « Cartoon-Circus ».

Cela vous prouve que les progrès réalisés par le cinéma belge le sont aussi bien dans le nord que dans le sud du pays. Nous ne devons donc pas avoir un complexe d'infériorité à cet égard.

Vous me demandez si nos efforts futurs contribueront à l'accélération de ce progrès. Je l'espère. Je vous signale que, grâce aux crédits majorés du Ministère de la Culture, un effort est accompli dès à présent en faveur des films de court métrage où de jeunes cinéastes et de jeunes metteurs en scène peuvent faire leur école.

Venons-en à la participation et à l'investissement des capitaux nécessaires à la réalisation des films de long métrage. M. Bourgeois désire que l'Etat, lorsqu'il investit de l'argent qu'il est susceptible de perdre, puisse aussi bénéficier des recettes éventuelles. Ce souci est rencontré par le contrat-type qui sert de base aux négociations entre les réalisateurs et nous. Par ailleurs, ces fonds sont indépendants de ceux attribués par le Ministère des Affaires Economiques, mais pour éviter les doubles emplois, nous avons créé une commission de concertation.

Je traiterai assez rapidement du problème de l'éducation musicale à l'école. Il est exact qu'il faut apprendre la musique et le chant à l'école, car beaucoup de gens ne chantent pas ou chantent faux.

M. Dehousse. — A Bruxelles. (*Sourires*)

M. Hanin, M.C.F. — Je reconnais que les Liégeois ont la réputation justifiée d'avoir l'oreille juste. Il existe un moyen simple et beaucoup plus efficace que les leçons de solfège, d'initier les jeunes à la musique. Je souhaite que des méthodes comme celles qui ont été évoquées soient appliquées ainsi que d'autres davantage fondées sur le rythme. L'éventail doit être très large. Il ne faut en aucun cas s'accrocher aux formules traditionnelles appliquées jusqu'à présent.

M. Brouhon. — En matière musicale, la méthode d'enseignement à la mode, est hongroise: c'est la méthode Kodaly.

M. Hanin, M.C.F. — Venons-en aux arts plastiques. Je me suis trouvé, dans le chef du P.L.P. — mais cela n'a aucune signification politique — en présence de deux interventions en sens divergents. M. Gillet prétend que la Commission des arts plastiques n'achète que des œuvres d'avant-garde. Par contre, M. Risopoulos m'accuse d'être conservateur, ce à quoi je suis fort sensible. A vrai dire, on est toujours le conservateur de quelqu'un. M. Gillet a raison en ce sens que pendant des années on n'a acheté presque exclusivement que des peintures abstraites, d'avant-garde. On avait le sentiment qu'il fallait être du dernier bateau. Conformément aux demandes formulées aujourd'hui, la Commission d'achat d'œuvres artistiques a été modifiée en vue d'aboutir à un meilleur équilibre entre les différentes tendances. Cette Commission sera renouvelée plus fréquemment qu'elle ne l'était jusqu'à présent afin qu'elle ne s'attache pas à une seule école, que celle-ci soit traditionnelle ou d'avant-garde. Il est vrai que pour les musées, nous avons du retard. Je tiens toutefois à signaler que les travaux sont quasi-terminés au musée d'art ancien. Quant au musée d'art moderne, j'ai marqué mon accord, ainsi que le ministre de la Culture flamande, sur l'avant-projet qui a été transmis au département des Travaux publics.

Je ne sais s'il convient de parler longuement de la musique à la R.T.B. On affirme qu'on n'y entend que de la musique pop et même « sous-pop ». Je m'informerai et j'essaierai — éventuellement — d'obtenir un meilleur équilibre.

Quant au théâtre, je ne crois pas qu'on puisse faire état d'une politique des petits camarades. En réalité, qu'essayons-nous d'encourager? L'Opéra de Wallonie! Tout le monde est d'accord qu'il faut le faire. Le Théâtre National, les théâtres agréés.... Il y en a quatre parce qu'il faut répondre à certains critères. Un cinquième a introduit une demande; je pense qu'elle pourra être agréée parce qu'il répond aux critères requis. De nombreux autres théâtres non agréés sont subventionnés. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, sauf à dire que pour aider les théâtres, un effort important doit être consenti dans le sens de la décentralisation et de la démocratisation. Certaines scènes, c'est le cas aussi pour les Jeunesses musicales, organisent de petites représentations ou de petit concerts dans les écoles. Le système est bon. Je souhaite qu'on puisse en arriver, comme dans d'autres pays, à donner dans les usines aussi, de petites représentations théâtrales ou des concerts de courte durée. Je ne vois pas pourquoi on ne parviendrait pas, par une meilleure intégration dans les usines et bureaux, à initier la population à la musique et au théâtre. Il n'est évidemment question que d'œuvres de qualité, qu'elles soient d'ailleurs d'avant-garde ou non. Nous avons vu le succès du « Bourgeois Gentilhomme », qui n'est pourtant pas la meilleure pièce de Molière,....

M. Bourgeois. — Ce n'est pas si mal!

M. Hanin, M.C.F. — auprès des troupes belges en Allemagne. Je suis persuadé qu'un spectacle tel que « La Mégère apprivoisée » serait immédiatement compris et apprécié par les masses populaires.

M. Gol. — Même M. Vanden Boeynants a compris la pièce quand elle a été jouée en Allemagne. (*Sourires*)

M. Hanin, M.C.F. — Je suis d'avis qu'il existe, dans ce domaine, d'importantes possibilités de démocratisation que nous devons encourager.

Diverses interventions ont été faites en faveur du sport, notamment par MM. Desmarests et Gustin. D'une façon générale, il a été estimé que l'effort essentiel devait porter sur le « sport pour tous ». Le fait que deux ou trois nageurs wallons vont participer aux Jeux Olympiques de Munich ne me permet pas, pour autant, de cultiver l'autosatisfaction ou de conclure qu'au point de vue du sport et de la natation en particulier, la situation est satisfaisante à Bruxelles et en Wallonie.

Un effort extrêmement important doit être consenti, ce qui implique, non seulement des installations suffisantes, mais également et peut-être surtout, un certain changement de mentalité.

J'ai vécu l'époque où le cours de gymnastique était toujours le premier à « sauter ». Il était visiblement considéré par l'immense majorité des professeurs comme une activité accessoire qu'il fallait bien tolérer. Je ne suis pas sûr que cet état d'esprit ait changé.

M. Bourgeois. — Il y a effectivement un changement.

M. Hanin, M.C.F. — Il n'y a aucune raison pour que nous n'accordions pas à l'éducation physique et aux sports l'importance qu'ils méritent. Quand on me parle d'une, deux ou trois heures de gymnastique par semaine, je réponds: pourquoi pas? Lorsqu'on envisage l'instauration du mi-temps ou du tiers-temps pédagogique, j'estime qu'un des bienfaits d'une telle réforme est la possibilité de réserver un temps suffisant à l'initiation aux sports et à leur pratique. Il est indispensable que les jeunes soient confrontés à l'autodiscipline qu'implique le sport, avec l'habitude à l'effort qu'exige la pratique régulière et prolongée d'une discipline sportive.

Je ne crois pas qu'il s'agisse-là d'un domaine futile, sans intérêt.

Parmi les moyens envisagés pour promouvoir le sport, je cite tout d'abord l'opération « sport pour tous » dont j'ai parlé précédemment, ensuite la simplification des infrastructures.

A cet égard, il ne me semble pas opportun de créer un grand nombre d'installations sportives étendues, mais, au contraire, de multiplier les installations moyennes ou modestes. Il nous faut absolument obtenir la coopération des enseignants. Nous devons, en effet, pouvoir disposer de toutes les installations existantes. J'en ai parlé, voici un instant, avec mon collègue, M. Hurez, qui est entièrement d'accord avec moi à cet égard. Les installations existantes, tant au niveau de l'enseignement officiel qu'à celui de l'enseignement libre, devraient être ouvertes non seulement à la population scolaire, mais également à l'ensemble de nos concitoyens.

Bien entendu, il ne sera possible de mener une politique de développement culturel et de démocratisation de la culture qu'à deux conditions.

La première est que nous acceptions de collaborer avec tous ceux qui s'occupent déjà spontanément de culture, d'éducation physique et de sport. Par conséquent, nous devons multiplier les contacts et promouvoir, dans le domaine du sport notamment, la création de comités locaux comprenant un représentant du pouvoir local et des membres des différentes associations sportives qui existent sur le territoire de la commune; ainsi, avec l'aide du pouvoir central, de la province et de la commune, ces comités travailleront à la promotion du sport et le rendront accessible à l'entièreté de la population.

Secundo — il me faut en terminer et vous voudrez bien m'excuser de laisser de côté plusieurs interventions, — en ce qui concerne la Maison de la Culture de Namur, un problème se pose de toute évidence mais celui-ci ne peut être réglé que dans le cadre des interventions générales en faveur des maisons de la culture.

Je sais que les structures et les programmes des maisons de la culture et des foyers culturels sont parfois mal adaptés à ceux que l'on désire y attirer. Nous essayons d'y remédier. Mais il faut évidemment — et vous avez tous insisté sur ce point — que les moyens financiers soient suffisants!

J'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas question, dans l'immédiat, j'entends cette année ou l'année prochaine, d'augmenter le budget global de l'Etat. Dans un but de relance économique, nous avons accepté, cette année, un déficit de 6,5 milliards mais il est bien évident que nous devons nous en tenir là. Dès lors, les moyens financiers qu'il faut mettre à la disposition de la Culture française, qu'il s'agisse d'activités culturelles proprement dites, d'activités sociales ou sportives, doivent être soustraits à d'autres réalisations. Ce choix, si l'on veut le faire, impliquerait probablement des révisions déchirantes d'actions déjà entreprises, de préférences déjà manifestées antérieurement, voire de certaines législations.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chaque fois que j'ai parlé du budget de la culture française, je songerais au

budget ordinaire; mais il est évident que le problème est le même pour le budget extraordinaire; peut-être est-il plus frappant encore....

En effet, en matière d'infrastructure culturelle et sportive, la part du budget extraordinaire, consacrée à l'érection de centres culturels et sportifs, se monte à 160 millions, inscrits dans le budget du ministère de la culture française, 276 millions dans celui du ministère des travaux publics et 400 millions dans celui de la santé publique, soit à un peu moins de 850 millions pour toute l'infrastructure, pour toutes les constructions nécessaires aux musées, aux maisons de la culture, aux foyers culturels, aux théâtres, à tout ce qui a trait aux sports.

M. Gol. — Comment expliquez-vous, Monsieur le Ministre, les écarts considérables qui existent entre les budgets francophones et les budgets néerlandophones, par exemple pour les travaux publics et la santé publique?

M. Hanin, M.C.F. — Je n'ai pas ces chiffres sous la main. Nous en discuterons au moment opportun. Ne croyez pas que je dise cela pour échapper au débat. Je vous cite des chiffres qui, en tout cas, sont exacts: il y a environ huit cent cinquante millions au budget extraordinaire pour les infrastructures dont je viens de parler, sur un total général de septante-six milliards.

Il est dès lors évident que si l'on estime que la réalisation de la politique culturelle, tant au niveau du budget ordinaire que du budget extraordinaire nécessite et justifie des moyens importants, ce n'est pas du jour au lendemain qu'on pourra les dégager. Je me rends compte que des mutations aussi importantes, qui consistent à diminuer par exemple des dépenses routières ou d'autres pour faire une place plus grande à l'installation de bassins de natation ou de maisons de la culture, ne pourront se faire en un court laps de temps.

Peut-être en finale, devra-t-on juger de la sincérité de nos intentions, non seulement en matière culturelle, mais dans la philosophie que nous nous faisons de la politique à mener à travers ce pays, d'après les sommes que nous estimerons devoir consacrer aux différents postes importants qu'elle implique dans nos budgets. Quelles sommes consacrerons-nous à la politique sociale, à la politique d'expansion économique, à la politique à la fois d'instruction, d'éducation et de formation culturelle?

C'est là, bien entendu, un débat essentiel, mais nous ne répondrons pas aujourd'hui à toutes ces questions. Il est certain que nous ne pourrions, à longue échéance, prétendre qu'il est possible de mener cette oeuvre, jugée importante par tous, dans la politique de la Wallonie et de Bruxelles, si nous ne disposions pas des moyens suffisants pour le faire.

Encore une fois, je me rends compte que ces problèmes se situent dans le cadre d'un budget global et pas un d'entre vous, je crois, ne pourra affirmer que l'on peut, à l'heure actuelle, accroître ces moyens, sans diminuer ceux mis à la disposition d'autres entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du P.S.C. et sur les bancs socialistes*)

M. Gol. — Je n'en suis pas certain.

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, je déclare ce débat clos.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. CLAUDE DEJARDIN AU MINISTRE DE LA CULTURE FRANÇAISE CONCERNANT LE «GUIDE 1972 VACANCES JEUNES EN BELGIQUE».

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de M. Claude Dejardin au Ministre de la Culture française.

La parole est à M. Claude Dejardin.

M. C. Dejardin. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'une des tâches les plus prestigieuses du Ministère de la Culture et de son Service National de la Jeunesse se situe particulièrement dans la promotion et la participation à une information saine et impartiale de la jeunesse, notamment en soutenant les efforts des groupements volontaires de jeunes. Il ne lui appartient pas d'entreprendre des démarches dont le résultat conduirait à réserver un monopole quelconque en matière d'information, à un groupe privé comme il ne lui appartient pas d'intervenir dans le contenu de l'informa-

tion, excepté lorsque celle-ci, diffusée avec son aide, présente des caractères de partialité ou de moralité équivoques.

C'est justement le problème qui nous occupe aujourd'hui à propos d'abord du monopole de fait que le Ministre de la Culture précédent a abandonné à un groupe privé et ensuite du contenu même de cette information.

Avant 1970, le Ministère de la Culture et son Service National de la Jeunesse éditait chaque année, avec la collaboration de tous les organismes culturels et de jeunesse officiellement reconnus, un fascicule renseignant les jeunes sur toutes les possibilités d'activités qui leur sont offertes par ces organismes et mettant particulièrement l'accent sur des moyens de vacances spécifiques que ceux-ci tenaient à leur disposition, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Cependant, certaines lacunes subsistaient et à différentes reprises les responsables de jeunesse souhaitèrent que cette brochure intitulée «Jeunes, où aller?» soit aménagée afin de mieux répondre aux besoins des jeunes.

Au tout début de l'année 1970, des indiscretions portaient à la connaissance publique que le Ministre de la Culture avait décidé tout simplement de saborder l'initiative du Service National de la Jeunesse et de soutenir financièrement une édition — vais-je dire concurrente? — émanant d'un organisme privé dont les tendances confessionnelles sont facilement décelables. Dès le 15 janvier 1970, les organisations de jeunesse libérales et socialistes protestaient contre l'abandon, par l'Etat, de l'un de ses devoirs.

Le 11 février 1970, dans une lettre adressée à la Confédération des Jeunesses Socialistes, le Ministre justifiait sa décision comme suit:

«La raison fondamentale est essentiellement d'éviter le double emploi d'éditions poursuivant des buts similaires et réalisées dans un même esprit. Le Guide des Vacances publié par Infor-Jeunes avait de plus l'avantage de paraître à une date beaucoup plus appropriée, grâce aux facilités de la gestion privée.

«C'est pourquoi j'ai décidé de prendre en charge une partie des frais d'édition du «Guide des Vacances» moyennant la livraison gratuite par Infor-Jeunes d'un nombre d'exemplaires destinés à assurer leur diffusion par le Service National de la Jeunesse aux organisations de jeunesse et aux maisons des jeunes.

«De son côté, Infor-Jeunes, qui reste libre d'assurer une diffusion privée, doit cependant limiter le prix de vente au montant maximum de 15 francs.

«Cette mesure engendre une économie substantielle pour l'Etat tout en assurant une diffusion améliorée d'un document d'information fort important.

«Je tiens de plus à préciser que toutes les dispositions sont prises pour éviter que cette mesure désavantage l'une ou l'autre organisation de jeunesse... De plus, un contrôle du Service National de la Jeunesse est organisé pour assurer une impartialité la plus complète du «Guide des Vacances».

«Enfin, je souhaite encore attirer votre attention sur le fait que cette collaboration permettra à mes services, déchargés d'un travail important, de s'attacher à d'autres publications urgentes et nécessaires pour une meilleure information de la jeunesse et de ses organisations. C'est ainsi qu'un «Guide de Jeunesse» est en préparation et sera édité cette année.»

Immédiatement après, l'ensemble des organisations de jeunesse socialistes groupées au sein de la Confédération des Jeunesses Socialistes faisaient connaître publiquement leur réprobation par des communiqués de presse annonçant notamment leur refus de collaborer au guide des vacances édité par «Infor-Jeunes» que l'on essaie aujourd'hui de faire passer pour un service officiel, ne serait-ce qu'en tolérant l'appellation de «Centre National d'Information des Jeunes» qu'il s'est donné le 15 novembre 1968 en modifiant son titre initial «Télé-Jeunes», ainsi que l'interview accordée à la télévision le 19 mai 1970 par un conseiller-adjoint du Service National de la Jeunesse, précédemment membre du cabinet du Ministre d'alors et qui était déjà et est toujours administrateur de cette A.S.B.L.

La distribution actuelle des exemplaires du guide d'Infor-Jeunes par le Service National de la Jeunesse n'est pas faite non plus pour dissiper l'équivoque.

Le 26 mai 1970, notre collègue M. De Croo posait à ce sujet à M. le Ministre une question parlementaire à laquelle il n'a jamais été répondu :

« Pourquoi « Infor-Jeunes » a-t-il bénéficié d'importants subsides pour éditer « Jeunes, où aller ? » ? »

» Pourquoi « Infor-Jeunes » vend-il cette revue ?

» Pourquoi toutes les informations de vacances émanant d'autres organisations de jeunesse n'ont-elles pas été reprises et notamment celles émanant de mouvements ayant contesté votre décision ?

» Pourquoi vos services tentent-ils d'officialiser un service de jeunesse récemment reconnu ?

» D'autre part, pourriez-vous nous préciser à quel titre un ancien membre de votre cabinet a subi l'interview à la R.T.B. — membre du directoire d'« Infor-Jeunes » ou fonctionnaire ?

» Par ailleurs, prévoyez-vous dans votre budget des subsides pour les organisations de jeunesse qui publient leurs propres annonces de camps de vacances, voyages organisés, missions de vacances et dont les informations n'ont pas été reprises par « Infor-Jeunes » ?

A la dernière question, nous considérons la réponse comme négative puisque le 17 juin 1971, la Confédération des Jeunesses Socialistes écrivait au Ministre de la Culture lui demandant « de bien vouloir examiner la possibilité d'accorder un subside quel qu'il soit au centre d'information créé par elle et dénommée « Info-Service », dont la première brochure « Vacances et Loisirs » venait de sortir de presse. Il fut répondu qu'aucun subside n'était prévu pour semblables activités.

Nous tenons à rappeler que, dès que la décision du Ministre de soutenir l'action d'Infor-Jeunes en ce domaine fut connue, des organisations de jeunesse demandèrent à être associées à l'élaboration du fascicule. Il fut accepté par « Infor-Jeunes » d'élargir son comité de rédaction, tandis qu'il fut refusé de modifier la composition du conseil d'administration.

L'objet de la présente demande d'explications ne porte pas sur le fonctionnement d'Infor-Jeunes, bien que je considère cette sorte de service comme nuisible en soi par rapport à toute politique de prise de conscience et de participation des citoyens, car elle tend à encourager la dépolitisation de la communauté et le désengagement, c'est-à-dire la démission des responsabilités des citoyens. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir plus tard.

M. Gol. — Ne voudriez-vous pas nous expliquer ce que vous entendez par ce « désengagement » ?

M. Perin. — Pourquoi Infor-Jeunes est-il dangereux sur ce plan-là ?

M. E. Dejardin. — Vous savez comme moi que cela amène les jeunes à enregistrer simplement des avis, mais ne les prépare pas à les discuter, à prendre leurs responsabilités, à choisir, ce qui est le plus important à notre époque.

M. Gol. — Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Je ne comprends pas.

M. Perin. — Ils discutent librement et en dehors des partis. Cela vous gêne ?

M. C. Dejardin. — Ils ne discutent pas, Monsieur Perrin. Allez donc à Infor-Jeunes, vous vous rendrez vite compte de la valeur des renseignements qu'on y reçoit !

Essayons d'abord de rencontrer l'argumentation du Ministre de la Culture de l'époque :

1° double emploi d'éditions poursuivant des buts similaires : tout en mettant en doute la similitude des objectifs, il est quand même curieux qu'un ministre décide non seulement de sacrifier une action constituant l'une des raisons d'être d'un de ses services, en l'occurrence le S.N.J., en matière d'information des jeunes, au profit de l'initiative privée, mais encore qu'il subventionne largement celle-ci ;

2° parution plus appropriée grâce aux facilités de la gestion privée : nous ne nous étendrons pas sur cet aveu d'inefficacité d'un service ministériel par son propre ministre, sinon pour faire remarquer que le « Guide des Vacances 1972 » a été mis à la disposition des jeunes au mois de mai, c'est-à-dire à la même époque où « Jeunes, où aller ? » paraissait ;

3° prise en charge d'une partie des frais d'édition moyennant la livraison gratuite d'exemplaires : il nous est revenu qu'il s'agissait, en 1970, d'un subside de 140.000 F. pour 8.000 exemplaires gratuits. M. le Ministre confirmera sans doute ou non ces chiffres, sans compter qu'Infor-Jeunes organise parmi les mouvements de jeunesse le massaging des exemplaires diffusés gratuitement par le S.N.J. et non distribués, pour les revendre dans ses officines ;

4° prix de vente maximum de 15 F : la condition est d'autant plus suave que l'Etat a, en fait, acheté ces 8.000 exemplaires au prix unitaire de 17 F 50.

Tandis que précédemment la brochure était très largement diffusée gratuitement, elle est depuis vendue en librairie au prix de 15 F en 1970 et de 50 F en 1972. Nous en reparlerons tout à l'heure.

5° économie substantielle pour l'Etat tout en assurant une diffusion améliorée :

Economie alors que nos informations indiquent le prix de revient de 150.000 F en 1969 pour la brochure « Jeunes, où aller ? », d'où une économie de 10.000 F.

Diffusion améliorée ? Quand on sait que contrairement à l'édition publique, l'édition privée n'est pas diffusée parmi les dizaines de milliers d'adhérents aux organisations socialistes.

Je laisse pour le moment de côté le contrôle sur les informations par le Service National de la Jeunesse.

6° libération des services pour d'autres publications urgentes et nécessaires : le 11 février 1970, le Ministre nous annonçait qu'un « Guide de Jeunesse » était en voie d'édition. Il n'a jamais vu le jour, à moins que le S.N.J. ne fasse encore une fois tout le travail pour en confier l'édition à « Infor-Jeunes ».

Après avoir brossé le tableau de la situation et de ses rétroactes, venons-en maintenant au fait du jour.

Le « Guide 1972 Vacances Jeunes en Belgique » vient d'être distribué par le Ministère de la Culture parmi toutes les organisations de jeunesse. Il y est déclaré « publié par le Centre National d'Information des Jeunes avec la collaboration du Ministère de la Culture Française — Direction de la Jeunesse et des Loisirs, sous le patronage de M. Arthur Haulot, Commissaire Général au Tourisme de Belgique ».

La responsabilité de M. le Ministre se trouve donc bien engagée dans la rédaction du document et quant à son contenu.

M. le Ministre pourrait-il nous chiffrer l'importance de la « prise en charge », énoncée pour les années 1970, 1971 et 1972 et nous communiquer le nombre d'exemplaires gratuits qu'il s'est chargé de répandre ?

Comme dit précédemment, il avait été convenu que le prix de vente ne pourrait excéder 15 Fr l'exemplaire ; il est aujourd'hui passé à 25 F pour le volume « Belgique » et 25 F pour le volume « Etranger ». Qui a modifié cette clause de l'accord ? M. le Ministre a-t-il donné expressément son accord et pourquoi quant à cette augmentation réelle de 15 à 50 F en trois ans ?

Il était également entendu que le S.N.J. exercerait son droit de contrôle préalable sur la validité et le crédit des informations publiées. Qu'en est-il et est-il exact que ce sont des fonctionnaires du S.N.J. qui réunissent toujours depuis 1970 les éléments d'information provenant des organisations de jeunesse ?

Or, dans le chapitre « Bienvenue en Belgique », on trouve des recommandations particulières en faveur d'établissements commerciaux déterminés. En ce qui nous concerne, il nous est possible de juger du contenu de ce chapitre quant à nos régions respectives. Pour ce qui est de Liège, par exemple, nous avons la surprise de voir recommander, en matière de « dancings, cafés à ambiance », exclusivement neuf établissements seulement, tous connus pour faire l'objet d'une surveillance étroite des différents services de police tels que brigade de la jeunesse, brigade des mœurs et brigade des stupéfiants. Pourquoi d'autres établissements ne sont-ils pas cités et notamment les maisons des jeunes ?

M. le Président me confirme que la même situation se présente pour Charleroi.

M. Perin. — D'accord, qu'on surveille les mœurs et les risques de délit, mais pas les opinions. Cela me paraît une sage précaution.

M. Dehousse. — Les « opinions » de la rue du Pot d'Or ! C'est tout de même assez extraordinaire.

M. Defraigne. — De quels établissements s'agit-il ? (*Rires et exclamations sur tous les bancs*)

M. Perin. — On vous enverra un exemplaire d'Infor-jeunes, monsieur Defraigne.

M. C. Dejardin. — Ce qui est savoureux, c'est que le 27 mai 1970 paraissait une interview d'Infor-Jeunes dans un hebdomadaire bruxellois bien connu où la question du journaliste était : « Tout de même, je suppose qu'on ne renseigne pas aux jeunes des adresses qui ne présentent pas les garanties souhaitables » et le responsable avait répondu : « Ces adresses sont garanties sous deux aspects : elles excluent *a priori* tout ce qui est exploitation commerciale et tout ce qui serait contraire à la morale ».

En matière de cinémas, pourquoi en recommande-t-on seulement huit sur les treize salles honorables du centre de la ville de Liège ?

Pour les restaurants à bon marché, c'est la même question : pourquoi certains sont-ils cités et pas d'autres ?

En ce qui concerne les « bonnes adresses » de marchands de journaux, pourquoi cite-t-on nommément certaines maisons privées et pas d'autres à Bruxelles, tandis qu'on se contente pour le reste du pays de la mention « Dans les autres villes, cherchez une grande librairie » après avoir cité une seule adresse anversoise ?

Dans le paragraphe « Suivez le Guide », pourquoi mentionne-t-on certaines réalisations et pas d'autres ? On pourrait d'ailleurs croire qu'il n'existe rien de valable ni d'intéressant à voir à Liège, sinon les « boîtes » pompeusement qualifiées de « cafés d'ambiance » : pas de musée, pas de demeure historique, pas de béguinage, pas d'activité culturelle, pas de galerie d'art.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, que le secteur privé, à cause sans doute de « ses » — votre prédécesseur disait « facilités de gestion » — je pourrais dire ses plus grandes faiblesses en face du profit matériel et du sensationnel, est encore moins digne de confiance en matière d'information des jeunes que votre Service National de la Jeunesse — en lequel cependant toutes les organisations de jeunesse, elles, ont totalement confiance.

Vos services ont tenté une expérience malheureuse ; après trois publications, elle n'est pas concluante et même devient un danger d'irresponsabilité par les recommandations incontrôlées qu'elle propose aux jeunes non avertis.

Il serait souhaitable que vous reconnaissiez avoir fait fausse route en « privatisant » l'édition du recueil des moyens de vacances et de distractions pour les jeunes. C'est pourquoi j'ai l'honneur de déposer le projet de motion suivant :

« Le Conseil culturel de la Communauté culturelle française, après avoir entendu la demande de M. Claude Dejardin, recommande au Gouvernement de rétablir l'initiative officielle antérieure à 1970 en matière d'édition du recueil des moyens de vacances, de distraction et de formation culturelle et sportive offerte par les divers organismes de jeunesse reconnus.

» Il lui recommande également de faire retirer des circuits de distribution tous les exemplaires de l'édition intitulée « Guide 1972 Vacances Jeunes en Belgique » en raison de la partialité dans le choix des adresses recommandées et notamment de la publicité contenue en faveur d'établissements dont la moralité n'est pas assurée et qui risquerait notamment de déprécier la réputation de la région liégeoise chez les visiteurs confiants dans le « Guide » qui leur a été procuré sous la garantie du Ministère de la Culture Française. »

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, cette intervention a présenté deux aspects :

- le premier inquiète le responsable national de jeunesse que j'étais encore il y a peu et qui, pour avoir collaboré avec le S.N.J. au sein du Conseil National de la Jeunesse, s'estime trahi par la décision du précédent Ministre et qui, devenu père de famille, crie « casse-cou » au Ministre actuel ;
- le second sensibilise le Liégeois que je suis, fier de la communauté locale à laquelle il appartient et de son prestige, et qui, bien qu'habitué à la légèreté sinon à l'ignorance volontaire de certains Bruxellois à l'égard de tout ce qui n'est

pas Bruxelles, s'estime outragé et réclame réparation pour le renom de sa région. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Brouhon. — Le Ministre de la Culture n'est pas Bruxellois !

M. le Président. — La parole est au Ministre de la Culture française.

M. Hanin, M.C.F. — Monsieur le Président, Messieurs, voici ma réponse à M. Dejardin.

Jusqu'en 1969, était édité par le Service national de la Jeunesse une brochure « Jeunes, où aller », paraissant annuellement et recensant un certain nombre de possibilités de vacances, principalement à l'étranger, offertes aux jeunes par les organisations de jeunesse.

Deux données ont amené mon prédécesseur à innover en la matière : 1° des impératifs de gestion comptable et les limites du cadre de l'administration ont imposé des délais trop longs pour l'édition de la brochure, les renseignements ne pouvant être rassemblés qu'à partir du mois de juin, date trop tardive pour assurer une utilisation de ce document pour préparer les vacances ; 2° l'organisation de jeunesse reconnue, Infor-Jeunes publiait depuis deux ans un guide de vacances qui, paraissant aux environs des vacances de Pâques, fournissait pour une bonne part des informations recoupant celles de « Jeunes, où aller » ?

Parallèlement, un certain nombre de centres d'information de jeunes voyaient le jour au départ d'initiatives diverses, parmi lesquelles l'initiative d'Infor-Jeunes, mais également celle de la ville de Liège, celle du Conseil national des Femmes, les brochures « Bruxelles-Jeunes » et « Liège-Jeunes ». Ce mouvement n'a cessé de s'amplifier.

La décision prise en 1969 s'orientait autour de trois axes : promouvoir une association libre des jeunes en soutenant ces initiatives diverses ; assurer la publication de guides à valeur limitée dans le temps par des organisations de jeunesse se spécialisant dans la question et susceptibles d'assurer la sortie de presse à des époques favorables ; charger l'administration d'assurer la publication de guides à valeur plus permanente. Exemple : « Guide du jeune étranger en Belgique » ou « Guide des organisations de jeunesse », ce dernier étant assuré par les services de l'administration.

Les moyens budgétaires et les limitations de cadre n'ont pas permis jusqu'à présent de déboucher sur des réalisations dans ce domaine.

A partir de 1970, la brochure « Jeunes, où aller ? » a cessé de paraître et mon Département a acheté annuellement 2.000 exemplaires du « Guide des Vacances », publié par Infor-Jeunes. Le coût en fut pour le budget de la culture française — voici les chiffres, Monsieur Dejardin — en 1970, 138.565 F, soit environ 17,50 F l'exemplaire comprenant 271 rubriques, en 1971, 160.000 F, soit 20 F l'exemplaire comprenant 345 rubriques, en 1972, 203.000 F, soit 29 F l'exemplaire en deux tomes, « Vacances en Belgique » et « Vacances à l'étranger », dont 7.000 exemplaires acquis.

Les exemplaires acquis par le département sont distribués gratuitement aux organisations de jeunesse, aux bibliothèques publiques, aux services provinciaux de jeunesse, aux Maisons de jeunes, c'est-à-dire aux institutions qui sont régulièrement amenées à informer les jeunes pour la préparation des vacances. Cette formule a permis d'assurer jusqu'à présent la diffusion de l'information à la fin du mois d'avril.

Il paraît curieux d'entendre reprocher que cet ouvrage soit vendu en librairie. Il est pourtant normal que ceux qui n'appartiennent pas aux mouvements de jeunes puissent acquérir l'ouvrage s'ils le désirent.

Je tiens à dire publiquement que, personnellement, je désapprouve l'insertion dans le Guide des vacances d'informations concernant certains cafés d'ambiance, — informations forcément partielles, car il n'est pas possible d'assurer une information exhaustive en la matière, restaurants, entreprises de loisirs commercialisés, etc. — quand ils ne se caractérisent pas par une action spécifiquement éducative à l'endroit des jeunes.

De telles informations, en effet, malgré la bonne foi des informateurs, ne peuvent que difficilement être dépouillées de tout caractère publicitaire.

Sur ces deux plans, j'ai donné immédiatement des instructions pour accentuer le contrôle prévu dans les dispositions administratives qui impliquent la concertation avec mon administration préalablement à la mise sous presse.

Dès avant l'intervention de M. Dejardin, mes services ont d'ailleurs réagi auprès des responsables de l'édition 1972 en ce qui concerne certaines rubriques, et tout particulièrement celles qui concernent les cafés d'ambiance, en insistant sur les mesures à prendre pour éviter toute contestation possible à l'avenir.

Il convient néanmoins de reconnaître les limites exactes des critiques formulées; elles concernent 5 des 24 sous-rubriques d'une seule rubrique portant le numéro 148, parmi les 164 rubriques que comptent les deux tomes des Guides de vacances. Amenés à sélectionner des milliers d'informations précises, il est évident que les responsables doivent faire confiance à leurs sources d'information, reconnues honorables.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que dans le cas des cafés liégeois d'ambiance, la liste en fut fournie par le service de l'échevinat de la ville de Liège. Les éditeurs tiennent copie de la lettre officielle à la disposition de M. Dejardin. Cela pose évidemment un problème de confiance, mais on ne peut dans ce cas précis faire grief aux éditeurs d'avoir puisé leurs renseignements à une telle source.

M. C. Dejardin. — Cette lettre était signée par un fonctionnaire irresponsable.

M. Hanin, M.C.E. — J'attire simplement votre attention sur la source à laquelle les éditeurs ont pris ces informations et qui est, je le répète, l'échevinat de la ville de Liège.

Ce qui n'empêche que, comme vous, j'ai estimé que ce n'était pas admissible, et que j'ai fait des remarques à cet égard.

Quant au prix de vente au public, de ce « Guide des Vacances », le montant en avait été fixé pour l'année 1970 par mon prédécesseur. L'augmentation du prix en 1971, de 15 à 20 francs, était justifiée par l'accroissement du nombre d'informations contenues dans ce guide. Le prix de chacun des deux tomes en 1972, 25 francs le tome, découle de la publication de deux volumes distincts, intéressant le jeune qui vient ou reste en Belgique autant que celui qui part à l'étranger.

Néanmoins, sans pouvoir juridiquement critiquer cette augmentation, qui n'était pas interdite, je prends des dispositions pour réétudier la question avec les responsables du Centre d'information des jeunes afin de garder à cette édition un prix abordable pour les jeunes qui ne la reçoivent pas gratuitement.

Enfin, je tiens à revenir sur le caractère pluraliste et ouvert des informations publiées par ce « Guide des Vacances », qui ne reçoit aucune subvention pour sa publication, en dehors du prix d'achat des exemplaires diffusés par mon département. Il suffit de voir quels sont les mouvements de jeunesse notamment qui sont indiqués dans cet ouvrage pour se rendre compte qu'ils couvrent toutes les tendances existantes. Les éditions 1970, 1971, 1972 du « Guide des Vacances » donnent de larges informations au sujet d'initiatives prises dans le cadre de mouvements de toutes tendances ainsi que d'institutions dites neutres. Nul ne peut revendiquer le caractère exhaustif de ce document. Les responsables les mentionnent clairement. Je défie quiconque d'affirmer qu'une insertion demandée par une organisation de quelque tendance qu'elle soit, ait été refusée pour des raisons partisans.

Par ailleurs, il n'est pas vrai que toutes les organisations de tendance socialiste aient refusé de collaborer au « Guide des Vacances ». De plus, les responsables de l'édition ont pris

eux-mêmes l'initiative de mentionner qu'un service d'information de la Confédération des Jeunesses socialistes publiait une brochure indiquant entre autres les activités organisées par les mouvements socialistes, et ce depuis le 15 février 1971.

Je considère par ailleurs que l'on a toujours tort d'être absent d'une structure qui se veut pluraliste quand on a été invité à y collaborer. La critique *a posteriori* en est alors déforcée.

J'attire votre attention sur le fait qu'il n'y a que deux ouvrages subventionnés. Dans les limites extrêmement restreintes du budget de la Culture française, il est évident que nous devons veiller à obtenir le maximum de résultats avec le minimum de moyens et la question fondamentale me semble être la suivante: ce guide donne-t-il dans l'ensemble les renseignements qu'il est souhaitable d'y trouver?

Vous avez, monsieur Dejardin, formulé une critique, valable, je le reconnais.

M. C. Dejardin. — Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous interrompre. Je suis un ancien dirigeant des organisations de jeunesse. Je connais bien le problème. Je puis vous dire que la grande majorité des annonces insérées dans ce Guide émanent de mouvements non reconnus par le Conseil National de la Jeunesse. On y trouve même des annonces privées. La majorité des mouvements de jeunesse ne sont même pas repris dans ce recueil.

M. Hanin, M.C.F. — Je répète ce que je viens de vous dire. Tous les dénominations des mouvements de jeunesse qui se sont fait connaître ont été insérées dans cette publication. Il suffirait que vous m'indiquiez quels sont les mouvements de jeunesse dont l'existence n'a pas été signalée dans cet ouvrage et qui désireraient y figurer pour qu'immédiatement ils y soient mentionnés.

Quant à la proposition de recommandation émise par l'honorable M. Dejardin, je déconseille vivement à cette assemblée de l'adopter dans la mesure où elle aboutirait à une régression par rapport aux progrès réalisés ces dernières années.

J'entends promouvoir un maximum de réalisation en matière de politique de la jeunesse et tout particulièrement en ce qui concerne l'information des jeunes, en collaboration avec des organisations de bonne volonté et non par une action centralisée de mon administration.

Je m'empresse de vous dire, Monsieur Dejardin, que dans la mesure où vous désirez vous entretenir de ces problèmes avec moi, ma porte vous est toujours ouverte et qu'elle l'aurait déjà été avant ce jour si vous en aviez manifesté le désir.

Je reste préoccupé de toute amélioration et suis, à ce sujet, particulièrement attentif aux travaux réalisés par la Commission que le Conseil de la jeunesse d'expression française vient de mettre en place, sur la recommandation du Bureau. Elle a tenu sa première réunion ce 5 juin et je me réjouis d'être éclairé par les propositions constructives qu'elle ne manquera pas de faire dans le domaine qui intéresse mon estimé collègue.

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, l'incident est clos.

Je signale à l'Assemblée que M. Dejardin a déposé un projet motion qui sera distribué et sur lequel il sera statué à une prochaine séance.

La séance est levée.

La séance est levée à 17 h 55 m.